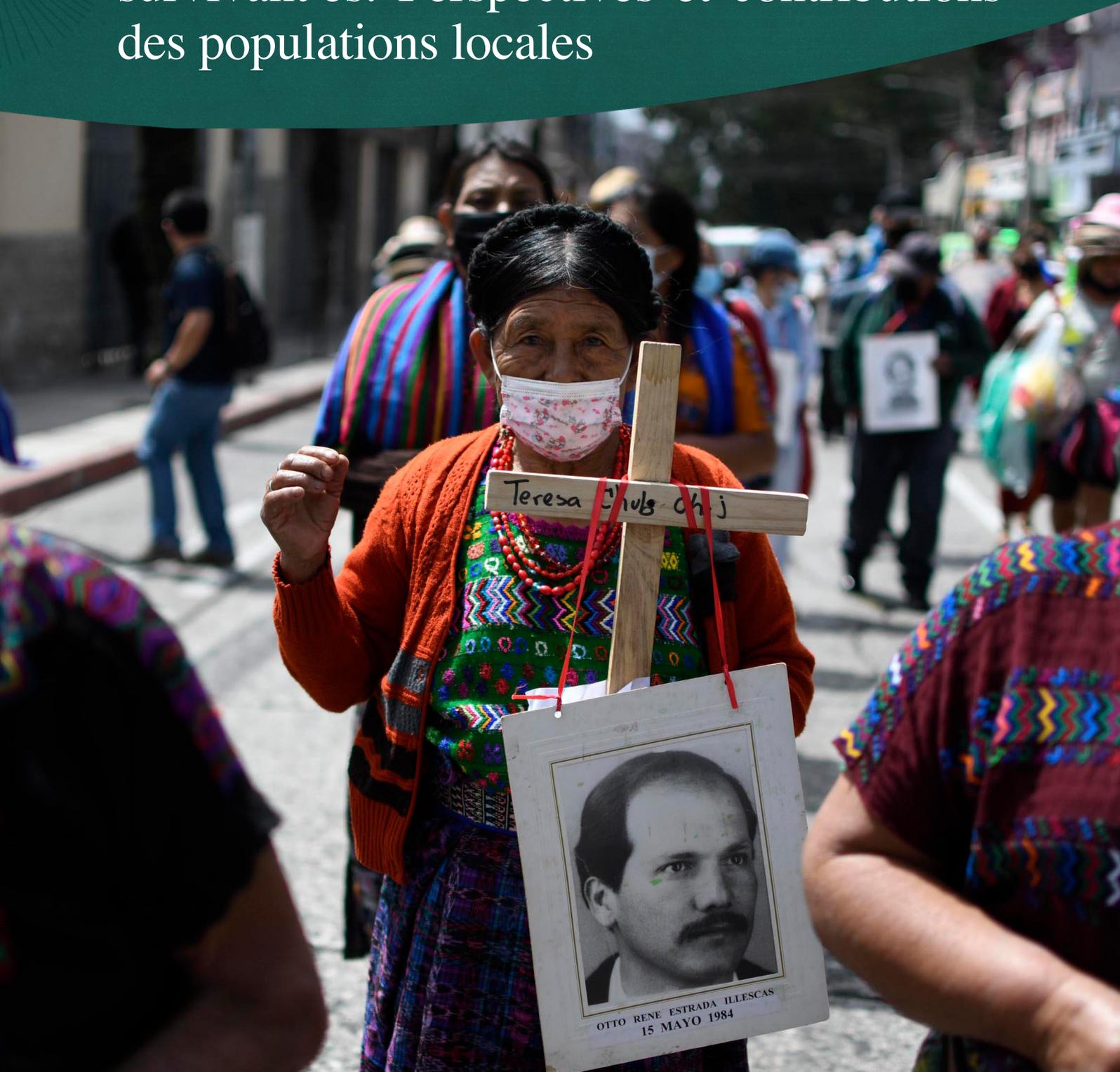


SIGNALER

Le pouvoir catalyseur des réparations pour changer la vie des victimes et des survivant·es: Perspectives et contributions des populations locales



Crédits photos:

Journée nationale de la dignité des victimes au Guatemala, 2022, Guatemala. Crédits: © Impunity Watch

À propos

Chargée de recherche

Dr Sanne Weber est responsable principale de programme à Impunity Watch, ainsi que chargée de recherche à l'université de Birmingham. Ses travaux portent sur la manière dont les mécanismes de justice transitionnelle peuvent contribuer à transformer les inégalités structurelles, en particulier celles liées au genre. Elle s'intéresse aux expériences vécues par les personnes touchées par les conflits et étudie de quelle manière peuvent être adaptées les réponses apportées par la justice transitionnelle à leurs besoins.

INOVAS

INOVAS est le Réseau international des victimes et survivant-es de violations graves des droits humains, dirigé par des victimes et des survivant-es. Lancé en décembre 2021, INOVAS a pour objectif de fournir aux victimes et aux survivant-es de violations graves des droits humains du monde entier une plateforme dirigée par des survivant-es qui offre un espace unique, sûr et collaboratif pour l'échange d'expériences, de stratégies et d'approches ayant fait leurs preuves, de proposer un apprentissage par les pairs, et de donner aux victimes et aux survivant-es le sentiment de ne pas être seul-es et, au contraire, de faire partie d'une communauté mondiale qui porte une voix.

www.inovas.ngo

contact@i-novas.org

Impunity Watch

Impunity Watch (IW) est une organisation de défense des droits humains à but non lucratif qui se consacre à la lutte contre l'impunité des violations graves des droits humains, en particulier dans les pays émergents d'un passé violent. Nous analysons, défendons et établissons des partenariats afin d'aider les communautés locales à demander des comptes pour les violations flagrantes des droits humains et l'injustice systémique. Dans le cadre de notre travail, nous appliquons une approche ascendante, participative et adaptée au contexte, et nous aidons les victimes et les survivant-es à faire valoir leurs droits. Notre travail est de nature juridique, sociale et politique. IW a débuté ses activités en 2004, en réponse aux appels lancés par des groupes guatémaltèques de défense des droits humains qui souhaitaient être davantage soutenus dans leur lutte pour obtenir réparation à la suite du conflit armé interne de 1960-1996. En 2008, l'organisation a été enregistrée aux Pays-Bas en tant que fondation indépendante. Aujourd'hui, IW intervient dans un grand nombre de pays, avec des bureaux au Burundi, au Guatemala et aux Pays-Bas.

www.impunitywatch.org

info@impunitywatch.org

Remerciements

Ce rapport est le fruit d'une collaboration entre plusieurs personnes et organisations. Impunity Watch souhaite remercier en particulier Julia Raue et Sebastiaan Verelst du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) pour leur appui au cours du processus de présentation et de validation du présent rapport au sein du système des Nations unies. Impunity Watch remercie les membres d'INOVAS et les autres victimes et survivant-es qui ont participé aux groupes de réflexion et aux entretiens pour leur précieuse contribution, ainsi que pour leurs idées et suggestions concernant le rapport. La liste complète des personnes et organisations consultées/interviewées figure à l'annexe I. Nous remercions Rania Abouzeid pour l'interprétation de l'arabe et du français vers l'anglais et Pranika Koyu pour l'interprétation du népalais vers l'anglais pendant les groupes de réflexion.

Table of Contents

À propos	3
Remerciements	3
Résumé exécutif	5
En mémoire d’Anne-Marie Buhoro	7
Introduction	8
Les meilleures pratiques du point de vue des populations locales	10
Une approche différentielle ou intersectionnelle	13
Obstacles à la réparation	16
Volonté politique	16
Instrumentalisation et revictimisation	18
Participation des victimes et des survivant-es aux processus de réparation	21
Rôle de la communauté internationale	25
Recommandations	28
Bibliographie	31
Annexe I: Liste des organisations consultées	33

Résumé exécutif

Les réparations accordées à la suite de violations graves des droits humains constituent un instrument important pour aider les victimes et les survivant·es à surmonter les effets des conflits et des crimes, rétablir leur statut de citoyen·nes à part entière, ainsi que leur confiance dans l'État, et reconnaître le préjudice subi. Malgré certaines évolutions positives, les réparations demeurent une question de second ordre dans de nombreuses situations post-conflit. Au cours des dernières décennies, les responsables politiques ont prêté une attention croissante à la question des réparations, et les États ont mis en œuvre davantage de programmes de réparation. Par ailleurs, au niveau des Nations unies, il existe une volonté de renforcer le travail en la matière. Des informations supplémentaires d'ordre pratique sont nécessaires sur la meilleure façon d'y parvenir. Ce rapport, élaboré avec le soutien du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme¹ et en étroite collaboration avec le mouvement international de victimes INOVAS, fournit aux responsables politiques internationaux des données sur la manière dont les réparations peuvent contribuer à transformer la situation des victimes et des survivant·es au niveau local. S'appuyant sur des groupes de réflexion et des entretiens menés avec des représentant·es d'organisations de survivant·es du monde entier, ce rapport appelle à **un dialogue direct, continu et à long terme, ainsi que des partenariats établis sur un pied d'égalité entre la communauté internationale et les victimes et survivant·es, avec l'objectif d'encourager plus vigoureusement les États à mettre en œuvre leur obligations en matière de réparations. Les besoins, les expériences et les attentes des populations locales doivent figurer au cœur de tout effort de réparation.**

Il ressort de la pratique internationale en matière de droits humains que des réparations complètes doivent être composées de toute une panoplie de mesures: restitution, indemnisation, réadaptation, satisfaction et garanties de non-répétition. Alors que, dans la pratique, les pouvoirs publics privilégient souvent les indemnisations financières, en raison de la facilité de mise en œuvre et de mesure, les survivant·es interrogé·es dans le cadre de cette étude s'accordent sur **le caractère nécessairement global de la réparation**. Si chaque mesure de réparation a sa propre importance, les survivant·es insistent tout particulièrement sur l'importance de la **reconnaissance** des crimes et des préjudices qui en découlent. Une indemnisation sans reconnaissance ne constitue pas une réparation valable. La reconnaissance est également une étape importante dans la lutte contre la stigmatisation dont souffrent de nombreux·ses survivant·es. Il s'agit toutefois d'une réalité lointaine dans des contextes où les responsables des crimes sont toujours en place ou proches du pouvoir, voire où aucune transition n'a eu lieu, comme en Syrie. **Le soutien psychosocial** est une autre mesure de réparation que les survivant·es jugent essentielle pour transformer leur situation, mais qui est rarement mise en œuvre. En Colombie et au Guatemala, des groupes de survivant·es ont mis en place des formes de soutien psychosocial adaptées à leur culture. Malheureusement, ce type de soutien est principalement dispensé par la société civile ou les organisations de survivant·es, et non par l'État.

Chaque groupe de victimes a vécu différemment les effets des crimes en fonction de leur situation socio-économique, de leur genre, de leur religion ou de leur origine ethnique. Afin de répondre à ces situations particulières, il faut adopter **une approche intersectionnelle**. La communauté internationale se concentre essentiellement sur la violence sexuelle à l'égard des femmes, bien qu'elle soit également commise à l'égard des hommes. La violence sexuelle a de graves conséquences sociales, physiques, émotionnelles et économiques, et elle est souvent absente des programmes de réparation, comme c'est le cas au Népal et au Guatemala. Néanmoins, d'autres impacts sexospécifiques des conflits méritent également une attention particulière, notamment la situation des veuves, des enfants nés de violences sexuelles, des personnes déplacées et des membres de la famille des personnes victimes de disparitions forcées. **La participation des femmes** est un élément important à intégrer dans le cadre des processus de réparation, tout comme

¹ Le présent document a été préparé pour contribuer à la révision d'une note d'orientation du Secrétaire général sur l'approche des Nations unies en matière de justice transitionnelle, dans le cadre d'un vaste exercice. Il reflète toutefois les opinions de l'auteur et pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations unies, y compris ses fonds, programmes et autres organes subsidiaires, ou celles des donateurs qui soutiennent financièrement cet exercice. Il ne doit pas être considéré comme un document des Nations unies et ne constitue pas un compte rendu officiel des Nations unies. L'exercice a reçu le soutien financier, entre autres, du Département fédéral des Affaires étrangères de la Suisse.

la participation des personnes appartenant à **des groupes ethniques ou religieux minoritaires** et leurs besoins spécifiques en matière de réparation. Par ailleurs, **l'âge** entraîne des besoins différents en termes de réparations. En effet, les personnes âgées ont tendance à se préoccuper davantage des questions liées à la sécurité socio-économique, comme le logement et les services de santé, tandis que les jeunes sont plus attentifs aux perspectives d'évolutions ultérieures. Une communication claire et un travail de sensibilisation continu sur la portée et le calendrier des réparations sont essentiels, afin d'éviter les déceptions et frustrations trop fréquentes engendrées par les processus de réparation.

Malheureusement, comme le constate le présent rapport, les États manifestent souvent de la réticence à octroyer des réparations globales, qui ont pourtant un meilleur potentiel de transformation de la vie des survivant-es. Un tel **manque de volonté politique** se traduit de différentes manières: limitation des réparations à une indemnisation de type économique ou restriction à un groupe déterminé d'individus ou à un type de crimes, ou encore période d'enregistrement brève. Dans d'autres cas, les réparations collectives diluent le potentiel réparateur des mesures en s'adressant aux communautés ou à la société dans son ensemble plutôt qu'aux victimes en tant que telles, ou encore les réparations sont utilisées à des fins politiques, donnant parfois aux survivant-es le sentiment d'être instrumentalisés-es et revictimisés-es. Pour garantir des réparations pertinentes susceptibles de faire la différence sur le terrain, la **participation des survivant-es** à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes de réparation est essentielle. Néanmoins, malgré la mise en place de processus de consultation dans certains pays, comme la Tunisie et le Guatemala, dans la réalité, les victimes et les survivant-es sont rarement impliqués-es de manière active dans la prise de décision relative aux réparations. En conséquence, ces personnes **se sont organisées afin de mener des mobilisations et de demander des réparations par** le biais de manifestations de rue, de stratégies médiatiques, d'actions judiciaires civiles au niveau international et même de grèves de la faim. La difficile bataille à mener pour obtenir des réparations dans la plupart des contextes montre l'importance de l'organisation des victimes solide, au-delà des régions et des générations, et la nécessité d'avoir des objectifs partagés et de s'engager sur le long terme. De cette façon, l'organisation des victimes et la création de coalitions entre elles peuvent servir **de moteur à un changement social et politique à long terme**. Il s'agit donc d'un domaine important nécessitant un soutien international.

En l'absence de réparations au niveau de l'État, de nombreuses organisations de victimes et de survivant-es ont mis en place **leurs propres formes de réparations**. Il s'agit notamment de groupes de soutien par les pairs, d'initiatives locales en faveur de la préservation de la mémoire et de monuments. Certaines organisations de victimes ont même élargi leurs missions à la résolution des conflits ou au développement communautaires. Des organisations de victimes sont ainsi devenues de véritables repères au sein de leurs communautés. Plusieurs organisations décrivent cependant les difficultés liées à ce rôle, surtout quand les fonds internationaux diminuent après un certain temps écoulé depuis l'instauration de la paix. De nombreux dirigeant-es d'organisations de victimes ressentent une obligation morale envers leurs membres, tout en luttant pour que ces derniers restent mobilisés et continuent à réclamer des réparations.

Le présent rapport a pour objectif de mettre en évidence des domaines d'action concrets à proposer à la communauté internationale. **La garantie d'un soutien financier et politique à long terme** en faveur des groupes de victimes devrait être au cœur de tout dispositif, étant donné que la mise en œuvre des mesures de réparation et autres mécanismes de justice transitionnelle peut prendre de nombreuses années, voire des décennies. Il est également primordial de soutenir les survivant-es par d'autres moyens, par exemple en leur donnant accès aux informations sur les procédures et les lois en matière de réparation, en créant des plateformes permettant aux victimes de former des coalitions, en faisant pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils accordent des réparations et en contrôlant le respect des engagements en matière de réparation. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'informations de première main sur les expériences et les besoins des victimes et des survivant-es, en s'appuyant sur **des contacts directs et durables** avec leurs mouvements. De cette façon, la communauté internationale peut se révéler un allié plus efficace pour les victimes et survivant-es qui œuvrent en faveur de réparations et de transformations.

En mémoire d'Anne-Marie Buhoro

Membre estimée et chère d'INOVAS et défenseuse infatigable des survivant-es de violences sexuelles en RDC.

Anne-Marie Buhoro était militante de la province du Sud-Kivu, en RDC, une région qui a connu certaines des pires atrocités commises à l'encontre des filles et des femmes dans le pays. Victime elle-même de violences sexuelles, Anne-Marie Buhoro souhaitait travailler auprès d'autres victimes et survivant-es et combattre l'impunité dont elle était témoin: "Personne ne dénonçait ces violations en raison de la peur qui régnait à l'époque. J'étais toujours en colère à cause de la violence que j'avais subie personnellement. Je voulais lutter contre [les violences sexuelles], mais aussi faire entendre la voix des autres victimes au niveau local."

En 2010, Anne-Marie Buhoro et d'autres femmes ont fondé l'Initiative pour les personnes vulnérables et les femmes en action pour le développement intégré (IPVFAD), qui soutient les victimes et survivant-es de violences sexuelles en RDC. Anne-Marie souhaitait contribuer à la protection des femmes de sa région qui sont confrontées à de multiples violations de leurs droits humains - le risque permanent de violence sexuelle n'étant pas le moindre - ce qui l'a amenée à s'engager dans un travail de prévention et de protection contre les violences sexuelles et basées sur le genre. Elle a travaillé sans relâche contre "les multiples formes de violence auxquelles sont confrontées les femmes et les filles dans l'est de la RDC, et les autres crimes qui sont commis sans conscience".



ANNE-MARIE BUHORO, 2021, MINOVA, RDC

L'impact des crimes continue longtemps après leur perpétration. Anne-Marie trouvait sa motivation dans le fait que "les responsables circulent librement; les survivantes, quant à elles, ont peur de porter plainte car une fois déposée, elles sont traquées et mises en danger par les mêmes responsables". Elle s'est battue pour obtenir justice dans de telles affaires: "Lorsque nous, victimes et survivant-es, nous nous battons et menons ce combat, c'est aussi une sorte de réhabilitation psychologique pour nous. C'est une sorte de catharsis; prendre la tête de ce combat nous aide à guérir." Anne-Marie a joué un rôle central dans la création d'INOVAS et son expansion en RDC, une étape pour faire entendre la voix des survivant-es au niveau mondial.

Anne-Marie Buhoro est morte dans des circonstances tragiques le 2 janvier 2022. Elle a été brutalement assassinée par son mari à leur domicile à Minova, une ville frontalière située entre les provinces du Nord et du Sud-Kivu. Sa mort montre de manière poignante la persistance de la violence fondée sur le genre en RDC. Anne-Marie, 43 ans, était mère de cinq enfants. Elle manquera cruellement à beaucoup, notamment à sa famille, aux communautés avec lesquelles elle travaillait, à INOVAS et à Impunity Watch. Sa mort est une perte immense pour les victimes et les survivant-es au niveau régional et international. Nous condamnons et dénonçons fermement ce crime et exigeons une enquête immédiate et impartiale.

Introduction

Les violations graves des droits humains ont des effets physiques, sociaux, économiques ou psychologiques dévastateurs pour les individus, les communautés et les sociétés. Dans la pratique internationale, la lutte contre les crimes a, pendant longtemps, privilégié la quête de la justice, complétée par la suite par une attention portée à la recherche de la vérité. On avait tendance à accorder moins d'attention aux personnes qui avaient directement ou indirectement subi les crimes et à leur rétablissement socio-économique ou émotionnel. Les réparations sont un élément crucial à cet égard. Ce mécanisme est également une priorité pour de nombreuses victimes et survivant-es², précisément parce que ces personnes connaissent fréquemment des situations de pauvreté et de marginalisation, renforcées dans bien des cas par la violence qu'elles ont subie. Aussi, les débats sur les réparations ont récemment fait l'objet d'une attention accrue au niveau international, y compris à l'échelle des Nations unies³.

Le droit des victimes de violations flagrantes des droits humains à réparation a été consacré par le droit international relatif aux droits humains. L'article 2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, par exemple, prévoit un recours effectif en cas de violation des droits⁴. Il a été intégré au droit souple dès la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les "Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire", adoptés en 2005 par l'Assemblée générale des Nations unies⁵, reprennent les normes et standards existants. Selon ces Principes fondamentaux, la réparation pleine et effective comprend la restitution, l'indemnisation, la réadaptation, la satisfaction et les garanties de non-répétition. La combinaison de ces mesures constitue ce que le présent rapport désigne sous le nom de "réparations globales". Elles doivent associer des mesures matérielles, financières et symboliques, ainsi que des mesures individuelles et collectives. Au-delà de l'atténuation des effets du préjudice subi, les réparations visent également à restaurer la confiance des victimes dans l'État et à les inclure en tant que citoyens à part entière dans la société⁶. Les réparations peuvent avoir un sens pour les victimes et les survivant-es en améliorant leur situation socio-économique et leur bien-être psychosocial et en contribuant à la transformation des relations sociales dans les pays en transition vers la démocratie ou sortant d'un conflit armé.

Les réparations peuvent être prononcées à la suite de procédures judiciaires, mais depuis le début des années 2000, elles sont de plus en plus souvent accordées par le biais de programmes administratifs de réparation. Ces programmes sont l'objet principal du présent rapport. Plutôt que de réparer uniquement les victimes directement impliquées dans les procédures judiciaires, les programmes administratifs peuvent atteindre un groupe beaucoup plus large de victimes et de survivant-es. Néanmoins, ces programmes comportent des défis particuliers, notamment la difficulté de garantir des réparations globales à un nombre élevé de victimes et de survivant-es, surtout dans le cas de violations des droits humains à grande échelle et à long terme dans des pays dont l'économie peine à se remettre d'un conflit armé. C'est pourquoi les réparations sont souvent source de déception pour les victimes et les survivant-es, les États s'engageant à fournir des réparations moindres que ce que prévoient les Principes fondamentaux, ou ne parvenant pas à octroyer les réparations promises en raison de contraintes politiques, économiques ou logistiques⁷. Les

2 Nous sommes conscient-es des objections que suscite le terme "victime" (et de son sens potentiellement passif). Néanmoins, reconnaissant que de nombreuses personnes préfèrent se désigner comme des victimes alors que d'autres préfèrent le terme de "survivant-es", nous utilisons les deux termes.

3 Simon Robins, "An Empirical Approach to Post-Conflict Legitimacy: Victims' Needs and the Everyday", *Journal of Intervention and Statebuilding* 7, n° 1 (2013): 45–64; Simeon Gready, "The Case for Transformative Reparations: In Pursuit of Structural Socio-Economic Reform in Post-Conflict Societies", *Journal of Intervention and Statebuilding* 16, n° 2 (2022): 182–201.

4 L'observation générale 31 du Comité des droits de l'homme (CDH) précise que l'article 2, paragraphe 3, vise la question des réparations.

5 Assemblée générale des Nations unies, "Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation. Résolution 60/147 de l'Assemblée générale du 16 décembre 2005", 2005.

6 Pablo De Greiff, "Articulating the Links Between Transitional Justice and Development: Justice and Social Integration", dans *Transitional Justice and Development. Making Connections*, dir. Pablo De Greiff et Roger Duthie (New York: Social Science Research Council, 2009), 28–75.

7 Lisa J. Laplante, "Just Repair", *Cornell International Law Journal* 48, n° 3 (2015): 513.

victimes et survivant-es peuvent alors se sentir trompé-es et perdre confiance dans les pouvoirs publics. Dans des cas extrêmes, les réparations peuvent même constituer une nouvelle forme de victimisation⁸.

Pour prévenir de telles déceptions et s'assurer que les réparations sont pertinentes tant pour les victimes et les survivant-es que pour la société dans son ensemble, il est crucial de définir les réparations en fonction des besoins, expériences et attentes des personnes les plus touchées par les violations des droits humains. Les réparations globales ne sont cependant pas toujours réalisables, et la mise en œuvre de réparations en faveur d'un grand nombre de victimes nécessite un processus à long terme. Il convient donc que l'État communique clairement la portée, le calendrier et les limites des réparations afin d'éviter de susciter des attentes irréalistes. Le présent rapport d'orientation met en lumière les expériences de réparation des victimes, des survivant-es et de leurs communautés sur le terrain, en décrivant les stratégies de réparation qui ont été couronnées de succès et pourquoi, ainsi que les obstacles les plus courants. Il accorde une attention particulière au rôle actuel et surtout possible que peut jouer la communauté internationale dans les processus de réparation.

Le rapport reflète le point de vue de victimes et de survivant-es du monde entier, à partir de trois groupes de réflexion régionaux qui se sont réunis en septembre 2021, et d'une série de sept entretiens individuels qui se sont déroulés en décembre 2021 et janvier 2022, l'ensemble ayant été organisé en ligne en raison de la pandémie de Covid-19. Au total, 23 personnes ont participé à ces discussions, dont 12 femmes et 11 hommes. Leurs expériences sont représentatives de situations vécues en Amérique latine (Argentine, Colombie et Guatemala), en Asie (Népal, Liban et Syrie) et en Afrique (Afrique du Sud, Maroc, République démocratique du Congo et Tunisie). Un certain nombre de ces participant-es appartiennent au Réseau international de victimes INOVAS, créé pour accroître la participation des victimes aux processus décisionnels internationaux qui les concernent et pour donner aux victimes et aux survivant-es les moyens d'agir à cet égard. Le présent rapport a été élaboré en étroite collaboration entre INOVAS et Impunity Watch. Une liste de toutes les organisations de victimes et survivant-es qui ont participé à cette étude figure en annexe.

Dans le présent rapport, nous décrivons tout d'abord un certain nombre de bonnes pratiques en matière de réparations à partir de la perspective des populations locales, avant d'aborder les lacunes et obstacles principaux. Ensuite, nous examinons le rôle joué par les victimes et des survivant-es dans la conception et la mise en œuvre des processus de réparation, tant en termes de participation formelle que d'élaboration de stratégies personnelles de mobilisation en faveur de réparations ou de mise en œuvre d'initiatives dans ce domaine. En conclusion, nous décrivons le rôle que la communauté internationale pourrait jouer pour garantir la pertinence des réparations octroyées aux victimes et aux survivant-es, et formulons une série de recommandations stratégiques.

8 Mijke De Waardt, "Are Peruvian Victims Being Mocked?: Politicization of Victimhood and Victims' Motivations for Reparations", *Human Rights Quarterly* 35, n° 4 (2013): 830-49; Sanne Weber, "Trapped between Promise and Reality in Colombia's Victims' Law: Reflections on Reparations, Development and Social Justice", *Bulletin of Latin American Research* 39, n° 1 (2020): 5-21.

Les meilleures pratiques du point de vue des populations locales

Nos recherches montrent clairement que les survivant-es accordent la priorité à des réparations globales. Elles/Ils soulignent la nécessité de conjuguer différentes formes de réparation, y compris, mais certainement pas uniquement, un soutien financier. Elles/Ils mettent également l'accent sur le soutien psychosocial, les réparations matérielles en termes de logement, de soutien aux moyens de subsistance et de formation professionnelle, et les services de réadaptation sous forme d'accès aux services de santé et d'éducation pour eux/elles-mêmes et leurs enfants. En termes de soutien financier, la plupart des survivant-es semblent privilégier le versement d'allocations périodiques sur le long terme plutôt que des sommes forfaitaires uniques, la pension offrant une plus grande sécurité financière à long terme. En Argentine, par exemple, les personnes anciennement détenues reçoivent l'équivalent du salaire d'un juge, ce qui revêt une importance non seulement financière, mais aussi en termes de dignité pour les survivant-es⁹. De même, les personnes interrogées en Tunisie soulignent que l'importance de l'indemnisation et des réparations matérielles ne réside pas dans la somme accordée, mais dans la reconnaissance du préjudice subi, et parce que l'indemnisation et le soutien matériel aident les victimes à mener une vie digne. Cette aide est essentielle en l'absence de services sociaux de base tels que l'aide à la santé et à l'éducation. L'importance accordée à la dignité transparaît dans le nom du système de réparation proposé par la Tunisie: "Fonds pour la dignité"¹⁰.

Malgré l'importance des réparations globales, dans de nombreux contextes, les réparations se limitent à une indemnisation. Cette pratique est problématique, car l'indemnisation perd une partie de son potentiel réparateur si elle n'est pas accompagnée de réparations symboliques ou matérielles. Au Guatemala, par exemple, le mouvement des victimes a fait campagne pour que les chèques d'indemnisation soient accompagnés d'une explication de la raison pour laquelle l'indemnisation a été accordée, c'est-à-dire le type de préjudice subi. Au Népal, l'indemnisation n'est pas liée à la reconnaissance de crimes et de préjudices. C'est d'ailleurs ce que son appellation sous-entend: une aide intérimaire plutôt que des réparations¹¹. À l'inverse, la reconnaissance et les réparations d'ordre symbolique ne sont pas réparatrices en l'absence d'indemnisation ou de réparation matérielle. Les survivant-es en Colombie se sont opposés.es à la tentative de l'Unité des victimes de limiter les réparations à la construction d'un monument, si cette mesure n'est pas accompagnée de réparations économiques et psychosociales¹². Une stratégie plus globale est donc essentielle pour que les réparations aient un sens pour les survivant-es.

La reconnaissance explicite du préjudice subi et de la dignité des victimes et des survivant-es est une priorité essentielle pour la plupart des organisations qui ont participé à cette étude, notamment parce que dans un grand nombre de contextes, comme en Syrie et en Tunisie, les victimes et les survivant-es sont stigmatisés-es¹³. Un participant tunisien a ainsi expliqué: "s'il n'y a pas de reconnaissance, comment peut-il y avoir réparation?"¹⁴ La reconnaissance devrait donc figurer au cœur de tout processus de réparation. Elle permet de surmonter la stigmatisation en montrant que les victimes et les survivant-es ne doivent pas être culpabilisés-es, restaurant ainsi leur réputation. Cette démarche peut aider les survivant-es à retrouver leur estime de soi et à parler ouvertement de leurs expériences. La reconnaissance comprend, par exemple, l'édification de monuments et les initiatives de commémoration. Le lien avec l'établissement de la vérité est également important.

9 Groupe de réflexion avec des organisations de survivant-es en Amérique latine, 13 septembre 2021.

10 Entretien avec l'association Al Karama, 10 février 2022.

11 Entretiens avec l'association de victimes Asoq'anil de Chimaltenango au Guatemala, 6 janvier 2022 et avec une avocate népalaise spécialisée dans les droits humains, 30 janvier 2022; International Center for Transitional Justice, "To Walk Freely with a Wide Heart": A Study of the Needs and Aspirations for Reparative Justice of Victims of Conflict-Related Abuses in Nepal" (New York: International Center for Transitional Justice, 2014).

12 Entretien avec le Conseil communautaire du bassin du fleuve Cauca et du micro-bassin de Teta Mazamorrero en Colombie, 6 décembre 2021.

13 Groupes de réflexion avec des organisations de survivant-es en Afrique et en Asie, 14 et 15 septembre 2021.

14 Entretien avec l'association Al Karama, 10 février 2022.



© PAUL WAGNER/ LA CAMPAGNE DE SYRIE

Il apparaît que les réparations psychosociales constituent l'une des mesures de réparation les moins souvent accordées, alors que les survivant-es les considèrent comme extrêmement importantes. Les participant-es ont souligné le haut degré de traumatisme de nombreux-ses survivant-es, souvent aggravé par les problèmes quotidiens tels que la violence et la pauvreté. Des troubles de la santé mentale non traités peuvent finir par entraîner des difficultés physiques et vice-versa. L'accompagnement psychosocial peut être considéré comme une condition préalable pour que les victimes et les survivant-es puissent parler de leurs expériences, et ce type de soutien devrait donc figurer parmi les éléments de base des réparations, au même titre que la reconnaissance. Ce soutien devrait idéalement être fourni par des spécialistes locaux de la santé mentale, qui connaissent la culture, la langue et l'histoire du conflit, ainsi que les interprétations culturelles spécifiques du traumatisme. Au Guatemala et en Colombie, par exemple, des "processus de *sanación*" sont entrepris. Ces méthodes peuvent consister en une combinaison de techniques psychologiques et de pratiques de guérison basées sur les cosmologies indigènes ou afro-colombiennes, y compris des cérémonies, rituels et pratiques spirituelles¹⁵. Ces processus sont toutefois le plus souvent mis en œuvre par les organisations de victimes elles-mêmes, et non par l'État. Le tabou qui entoure les troubles de santé mentale dans de nombreux contextes constitue un autre obstacle. Il est essentiel de surmonter de tels tabous et de considérer la santé mentale comme une dimension aussi importante que la santé physique. Il s'agit d'un domaine dans lequel la communauté internationale pourrait apporter sa contribution, tout en demeurant ouverte aux représentations et réponses aux traumatismes non occidentales.

Les participant-es ont souligné que les réparations devraient être mises en œuvre en conjonction avec d'autres mécanismes de justice transitionnelle (JT). Le cas du Maroc en fournit une illustration: une première série de réparations accordées à la fin des années 1990 a été fortement critiquée parce qu'elle n'était pas accompagnée de mesures visant à établir la vérité. Les réparations ultérieures, à la suite du rapport de l'Instance Équité et Réconciliation, ont été beaucoup mieux accueillies. Des consultations ont eu lieu à cette occasion, et les réparations ont inclus des mesures de nature collective, telles que la conversion d'anciens centres de détention

15 M. Brinton Lykes, Alison Crosby et Sara Beatriz Alvarez, "Redressing Injustice, Reframing Resilience: Mayan Women's Persistence and Protagonism as Resistance", dans *Resilience, Adaptive Peacebuilding and Transitional Justice: How Societies Recover after Collective Violence*, dir. Janine Natalya Clark et Michael Ungar (Cambridge: Cambridge University Press, 2021), 210–33.

en centres de développement communautaire¹⁶. Un phénomène similaire peut être observé en Argentine, où les réparations sont devenues moins controversées et ont cessé, dans une certaine mesure, d'être considérées comme un substitut à la justice après le début de poursuites¹⁷. En effet, les survivant-es expliquent que la justice, par exemple les procès en cours en Argentine et au Guatemala, ou l'établissement de la vérité et la localisation des corps des disparu-es, ont un potentiel réparateur considérable. Ces processus, qui sont intimement liés à la reconnaissance des crimes et du préjudice subi, sont dans certains cas considérés comme plus importants que les réparations financières.

Enfin, les participant-es soulignent l'importance des garanties de non-répétition comme forme de réparation. Les victimes en Tunisie, par exemple, expliquent leur crainte de subir de nouvelles répressions de la part d'autorités publiques qui refusent de régler les problèmes du passé, tandis qu'au Népal, l'absence de réforme du secteur de la sécurité entraîne la poursuite des violations, notamment des violences sexuelles¹⁸. Par ailleurs dans plusieurs régions de Colombie, les réparations sont mises en œuvre, malgré la conclusion d'un accord de paix, dans une situation de conflit armé continu¹⁹. Ce constat est encore plus évident en Syrie, où les réparations sont peu envisageables au milieu d'un conflit en cours, alors qu'un nombre important de victimes a fui le pays. Ces situations soulèvent la question de savoir comment les réparations peuvent être véritablement réparatrices si les crimes continuent à se produire. Les survivant-es syrien-nes, par exemple, estiment que les victimes et les survivant-es ont besoin d'un soutien et d'une aide d'urgence plutôt que de réparations. En outre, les garanties de non-répétition, y compris la réforme du droit et du secteur de la sécurité, sont essentielles pour garantir un contexte sans violations, dans lequel les réparations peuvent réellement avoir un potentiel réparateur.

16 "Laplante, "Just Repair"; Susan Slyomovics, "Fatna El Bouih and the Work of Memory, Gender, and Reparation in Morocco", *Journal of Middle East Women's Studies* 8, n° 1 (2012): 37–62; Julie Guillerot, "Reflections on the Collective Dimension of Reparations: Where We Are? Where To Go?" (Belfast: Queen's University Belfast, 2022).

17 Nora Sveaass et Anne Margrethe Sønneland, "Dealing With the Past: Survivors' Perspectives on Economic Reparations in Argentina", *International Perspectives in Psychology* 4, n° 4 (2015): 223–38.

18 Entretiens avec l'association Al Karama Tunisie, 10 février 2022 et un-e avocat-e népalais-e spécialisé-e dans les droits humains, 30 janvier 2022.

19 Entretien avec le Conseil communautaire du bassin du fleuve Cauca et du micro-bassin de Teta Mazamorrero, 6 décembre 2021.

Une approche différentielle ou intersectionnelle

Une approche différentielle ou intersectionnelle permet de renforcer la compréhension de la situation vécue par certains groupes de victimes et de survivant·es, et donc à mieux cibler les réparations visant les groupes spécifiques. Parmi les groupes fréquemment mentionnés par les organisations de survivant·es consulté·es figurent les femmes, et en particulier les femmes issues de groupes minoritaires, tels que les femmes indigènes, afro-colombiennes ou dalits. Les femmes se heurtent à des difficultés spécifiques en raison des normes patriarcales en vigueur dans de nombreuses sociétés, et ont donc des besoins particuliers. Ces dernières années, une attention croissante a été accordée au besoin de réparations liées aux violences sexuelles. La violence sexuelle n'a pas été incluse dans le programme d'aide intérimaire qui a permis d'octroyer des réparations aux survivant·es au Népal, car l'État n'a pas reconnu publiquement ce crime, tandis que l'État guatémaltèque a accusé les victimes de violences sexuelles de mentir devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme²⁰. La reconnaissance de la violence sexuelle - qui est également commise contre les hommes - reste essentielle et ses effets doivent être réparés. Les mesures de réparation doivent prendre en compte le soutien en matière de santé mentale et physique, les stratégies économiques mais aussi les enfants, souvent non reconnus, nés à la suite de violences sexuelles, qui doivent être reconnus comme des victimes à part entière²¹. Pour les femmes, en particulier dans les endroits où les normes de genre sont conservatrices, les tabous sociétaux rendent difficile la parole sur la violence sexuelle ou les crimes considérés comme étant de nature sexuelle, comme le fait d'être déshabillé²². Des mesures d'accompagnement psychosocial et de sensibilisation de la société sont donc nécessaires.

Toutefois, la violence sexuelle n'est pas le seul impact sexospécifique des conflits. De nombreuses victimes directes des violences sont des hommes, laissant leurs épouses se débrouiller seules pour assurer la survie de leur famille. Dans la plupart des pays, les femmes sont confrontées à une inégalité d'accès et de rémunération sur le marché du travail, ce qui entraîne une plus grande pauvreté. En outre, dans de nombreux contextes patriarcaux, les femmes célibataires sont victimes de discrimination de la part de l'État et des communautés. Dans des pays comme le Népal, les veuves sont stigmatisées et maltraitées par leur famille, et notamment par la belle-famille avec laquelle elles vivent généralement. Des mesures spécifiques sont nécessaires pour lutter contre cette marginalisation et compenser les difficultés supplémentaires auxquelles les femmes sont confrontées. En même temps, la force et la lutte incroyables déployées par de nombreuses femmes pour survivre avec leurs enfants et mener des actions pour obtenir vérité, justice et réparation doivent être reconnues. La reconnaissance publique pourrait être une première étape vers le renforcement du leadership des femmes au sein des organisations de victimes et des organisations communautaires, ce qui peut contribuer à transformer les inégalités liées au genre. Le Réseau des femmes touchées par le conflit au Népal est un excellent exemple du travail effectué avec des femmes dans des communautés de tout le pays, de différentes générations et castes, pour renforcer leur leadership. Cette démarche peut jouer un rôle dans la transformation des différentes structures inégalitaires²³. Les personnes LGBTQI constituent un autre groupe ciblé dans certains conflits, comme celui en Colombie. Bien que leurs expériences n'aient pas été spécifiquement évoquées lors des entretiens menés dans le cadre de cette étude, il est important que les réparations et autres processus de JT tiennent compte de leurs besoins particuliers, qui sont souvent passés sous silence dans les contextes patriarcaux²⁴.

20 Entretien avec le Réseau des femmes touchées par les conflits au Népal, 16 janvier 2022, et groupe de réflexion avec des organisations de survivant·es en Amérique latine, 13 septembre 2021.

21 Tatiana Sanchez Parra, "The Hollow Shell: Children Born of War and the Realities of the Armed Conflict in Colombia", *International Journal of Transitional Justice* 12, n° 1 (2018): 45–63.

22 Entretien avec l'association Al Karama Tunisie, 10 février 2022.

23 Entretien avec le Réseau des femmes touchées par les conflits au Népal, 16 janvier 2022.

24 Pascha Bueno-Hansen, "The Emerging LGBTI Rights Challenge to Transitional Justice in Latin America", *International Journal of Transitional Justice* 12, n° 1 (2018): 126–45. gay, bisexual, transgender and intersex

En outre, les survivant·es peuvent subir des préjudices différenciés liés, notamment, à leur classe sociale, leur origine ethnique ou leur âge. Les survivantes-es de conflits appartiennent souvent à des groupes marginalisés au sein de la société, comme les peuples indigènes au Guatemala et en Colombie, les Afro-Colombiens ou les Dalits au Népal. Ainsi, non seulement les préjudices exacerbent généralement une marginalisation qui est déjà présente, mais la violence peut également porter atteinte à des traditions culturelles et à des visions du monde spécifiques, comme les semailles et les moissons, les pratiques alimentaires, la spiritualité ou les formes traditionnelles de médecine, et viser à les supprimer. Les réparations pourraient aider à restaurer certaines de ces pratiques culturelles détériorées ou perdues. Au Guatemala, par exemple, les survivant·es mayas redécouvrent leur spiritualité. Elles/Ils utilisent les processus de *sanación* susmentionnés pour aborder les interprétations culturelles spécifiques du traumatisme comme un phénomène collectif, intergénérationnel et spirituel qui affecte non seulement les humains mais aussi le territoire²⁵. En Colombie, le Conseil communautaire du bassin du fleuve Cauca et du micro-bassin de Teta Mazamorrero a mis au point un "*quilombo*" avec le soutien de l'Unité des victimes. Un *quilombo* est un espace culturellement spécifique destiné à fournir aux victimes une *sanación* de manière holistique, basée sur la culture et la cosmovision afro-colombiennes. Il existe actuellement un désaccord sur le personnel du *quilombo*, car l'Unité des victimes ne souhaite pas embaucher de professionnels locaux²⁶. Étant donné que les relations de confiance sont essentielles en matière de soutien psychosocial, les États devraient donner la priorité au personnel local qui connaît bien les pratiques culturelles et l'histoire locale, et envisager le recours à des formes de réparations, notamment dans le domaine psychosocial, non occidentales et culturellement plus adaptées.

L'âge est une raison supplémentaire justifiant des besoins différents chez les survivant·es et leur évolution avec le temps. D'après le Groupe de soutien Khulumani en Afrique du Sud, de nombreuses victimes de l'apartheid d'un âge avancé ne pensent pas pouvoir bénéficier d'une aide à l'éducation et d'une formation professionnelle. Ces dernières accordent une grande importance à l'aide au logement, estimant que bénéficier d'une maison décente leur apporterait la stabilité à un âge avancé. À l'inverse, les jeunes générations bénéficieraient de bourses d'études et de formations professionnelles²⁷. Le cas du Népal montre que les bourses devraient également inclure les coûts annexes de la scolarité, tels que les livres, les uniformes, les équipements et les frais de déplacement. Faute de quoi, l'éducation peut rester hors de portée²⁸. Dans de nombreux contextes, comme au Népal et au Guatemala, la génération des victimes directes vieillit, et même meurt. Il est donc urgent de leur accorder la priorité en matière de réparations et de leur fournir des soins et une sécurité pour leurs vieux jours²⁹.

Enfin, certains crimes appellent à une réponse spécifique, comme notamment la disparition forcée. Outre l'impact psychologique produit par l'incertitude à long terme sur le sort d'un être cher, la disparition forcée entraîne des difficultés juridiques spécifiques. Au Népal, par exemple, les épouses des personnes victimes de disparition forcée n'ont pas pu hériter des terres de leurs maris, ce qui les a laissées démunies et confrontées à la pauvreté. La seule façon de revendiquer les terres de leurs maris est de les déclarer décédés, une démarche non seulement compliquée sur le plan émotionnel, mais qui entrave également les procédures de recherche officielles. Ces femmes rencontrent des problèmes similaires concernant les finances de leurs maris; elles doivent par exemple continuer à payer les dettes de ces derniers³⁰. Pour remédier à ces problèmes, il serait important d'instaurer une déclaration "d'absence pour cause de disparition forcée", comme cela a été fait en Argentine. Cette mesure permet aux victimes d'entreprendre des procédures légales sans avoir à déclarer le décès des membres de leur famille³¹.

25 Lykes, Crosby, et Alvarez, "Redressing Injustice, Reframing Resilience: Mayan Women's Persistence and Protagonism as Resistance".

26 Entretien avec le Conseil communautaire du bassin du fleuve Cauca et du micro-bassin de Teta Mazamorrero, 6 décembre 2021.

27 Groupe de réflexion avec des organisations de survivant·es en Afrique, 14 septembre 2021 et entretien avec le Groupe de soutien Khulumani en Afrique du Sud, 1er décembre 2021.

28 Entretien avec un·e avocat·e népalais·e spécialisé·e dans les droits humains, le 30 janvier 2022.

29 ICTJ, "'To Walk Freely with a Wide Heart': A Study of the Needs and Aspirations for Reparative Justice of Victims of Conflict- Related Abuses in Nepal".

30 Ibid.

31 Sveaass et Sønneland, "Dealing With the Past: Survivors' Perspectives on Economic Reparations in Argentina".

Ces exemples montrent clairement que les victimes et les survivant·es appartiennent souvent à des groupes marginalisés en raison de leur genre, de leur origine ethnique, de leur âge et de leur classe sociale, mais aussi de leur capacité physique, de leur sexualité et d'autres marqueurs sociaux. Ces vecteurs d'oppression et de marginalisation rendent ces groupes plus vulnérables à la violence, et permettent aux États de ne pas aborder ces crimes. Les États qui mettent en œuvre des réparations, et la communauté internationale qui les soutient, doivent donc essayer d'identifier, de reconnaître et de réparer les expériences des groupes marginalisés, afin de surmonter la discrimination et la marginalisation. Au lieu de proposer un système de réparation fixe avec des mesures identiques pour toutes les victimes et survivant·es, les États pourraient prévoir un assortiment de mécanismes permettant aux survivant·es de choisir les mesures les plus importantes pour eux. De telles stratégies innovantes permettent de mieux adapter les réparations aux différents besoins et expériences qui découlent des différentes conditions sociales et expériences de conflit³².

32 Elena Butti et Brianne McGonigle Leyh, "Intersectionality and Transformative Reparations: The Case of Colombian Marginal Youths", *International Criminal Law Review* 19, n° 5 (2019): 753–82

Obstacles à la réparation

Malheureusement, la réalité de la plupart des programmes de réparation est très éloignée de ces principes. En fait, dans certains pays, comme la Tunisie, la Syrie et le Liban, il n'y a pas de réparations du tout, car ceux qui ont commis des violations des droits humains sont toujours au pouvoir, directement ou indirectement. En RDC, les réparations accordées par le gouvernement n'en sont qu'à leurs débuts. La Fondation Panzi, dirigée par le Dr Denis Mukwege, lauréat du prix Nobel de la paix, met en œuvre un programme administratif de réparation, visant spécifiquement les survivant-es de violences sexuelles. Des réparations sont également accordées à la suite de procès, notamment devant la Cour pénale internationale, mais elles sont rarement mises en œuvre et ne s'adressent qu'aux victimes d'affaires spécifiques plutôt qu'à l'ensemble de la population des victimes. Bien que le gouvernement de la RDC ait récemment créé le FONAREP (Fonds national de réparation), des réparations n'ont pas encore été mises en œuvre à l'échelle nationale³³.



UNE FAMILLE DÉPLACÉE REGARDE À TRAVERS UNE FENÊTRE. DES MILLIERS DE VILLAGEOIS DÉPLACÉS SONT ARRIVÉS DANS LA VILLE DE MINOVA, AU SUD-OUEST DE GOMA, APRÈS AVOIR FUI LES COMBATS ENTRE LES FORCES GOUVERNEMENTALES ET LES REBELLES FIDÈLES AU GÉNÉRAL DISSIDENT LAURENT NKUNDA. LE 18 DÉCEMBRE 2007. MINOVA, GOMA. CRÉDITS: © LIONEL HEALING/AFP VIA GETTY IMAGES.

Volonté politique

Le principal obstacle à des réparations efficaces, globales et significatives est l'absence de volonté politique, ce qui se manifeste à plusieurs égards, souvent liés à une mise en œuvre restrictive des réparations. Cette attitude fait perdre aux réparations leur pouvoir réparateur et transformateur, car la mise en œuvre partielle des promesses de réparation n'indique pas la pleine inclusion des victimes en tant que citoyens égaux en droits. Au Guatemala, où le Programme national de réparation (PNR) a pratiquement cessé de fonctionner, les réparations se sont progressivement limitées à une indemnisation de nature économique. Cette mesure laisse de côté les quatre autres formes de réparation - réparation psychosociale, restauration de la dignité, réparations culturelles et matérielles. Une tendance similaire peut être observée au Népal. En outre, le processus d'obtention de réparations nécessite souvent de se familiariser avec une bureaucratie complexe qui peut être coûteuse et prendre du temps. De nombreuses survivant-es finissent par se contenter d'une indemnisation,

33 Entretien avec la Coalition congolaise pour la justice transitionnelle, 21 décembre 2021.

renonçant à d'autres formes de réparation. Elles/Ils le font à la fois par lassitude après avoir attendu longtemps avant d'obtenir au moins une forme de réparation, et parce qu'elles/ils sont confronté-es à la pauvreté que l'indemnisation atténuée au moins quelque peu³⁴.

Une autre façon de limiter les réparations consiste à restreindre le groupe de bénéficiaires potentiels. Au Népal, par exemple, les survivant-es de violences sexuelles et de torture sont exclu-es des réparations, alors que les réparations pour les victimes disparues et décédées sont attribuées aux conjoints et aux enfants, excluant les parents et les beaux-parents, qui sont dépendants de leurs enfants, en particulier à un âge avancé. Cela a entraîné de nombreuses tensions familiales. En outre, pour avoir droit à des réparations, les victimes népalaises doivent indiquer si ce sont des acteurs étatiques ou maoïstes qui ont perpétré le crime, excluant ainsi de nombreuses victimes qui ne disposent pas de cette information³⁵. En Afrique du Sud, les réparations ont été limitées aux victimes qui se sont présentées pour témoigner devant la Commission Vérité et Réconciliation (CVR). Cette approche exclut de nombreuses personnes qui ne connaissaient pas l'existence de la CVR, qui n'étaient pas psychologiquement en mesure de témoigner ou qui n'ont pas réussi à se manifester dans le temps limité prévu à cet effet. En outre, la limitation du champ des victimes aux personnes qui ont subi des violations des droits civils et politiques a eu pour effet d'exclure les victimes d'atteintes socio-économiques³⁶. Malgré les demandes des victimes, le gouvernement refuse d'élargir ces critères d'éligibilité. En conséquence, seulement 17 000 personnes environ ont eu accès à des réparations, alors que la base de données du Groupe de soutien Khulumani compte plus de 100 000 survivant-es³⁷. Ce résultat démontre l'importance d'adopter une approche large des personnes éligibles à réparation. De préférence, les réparations devront bénéficier aux victimes directes et indirectes, ainsi qu'aux membres à charge de leur famille. Les programmes de réparation doivent déployer des efforts considérables pour atteindre toutes les personnes potentiellement éligibles par des moyens adéquats, par exemple en utilisant des médias accessibles localement, comme les radios communautaires, et en fournissant des informations dans toutes les langues locales.

Les réparations collectives sont considérées comme essentielles, car des mesures individuelles, comme un chèque d'indemnisation, ne peuvent à elles seules effacer la marginalisation sur une longue période ou réparer la perte d'êtres chers. Dans de nombreux cas, les violations étaient clairement collectives. En Tunisie, par exemple, des quartiers entiers ont été punis en raison de leur engagement politique et, par conséquent, les survivant-es exigent des réparations dites territoriales³⁸. La combinaison de mesures de développement et de services sociaux avec des réparations est le postulat de base qui sous-tend les appels croissants en faveur de réparations transformatrices. Cette approche dépasse la restitution et vise à transformer la situation de marginalisation structurelle des survivant-es³⁹. Néanmoins, les organisations de survivant-es mettent en garde contre la disparation de la frontière entre survivant-es et personnes qui n'ont pas vécu directement le conflit. Elles observent que les gouvernements peuvent essayer de détourner leurs obligations en matière de réparation pour mettre en place mesures de développement plus larges.

Au Guatemala, le PNR relève désormais de la responsabilité du ministère du Développement social, laissant ainsi les survivant-es craindre que les réparations ne soient diluées dans des mesures générales en matière de développement, qui, contrairement aux réparations, figurent parmi les obligations générales de l'État envers

34 Groupe de réflexion avec des organisations de survivant-es en Amérique latine, 13 septembre 2021 et entretien avec l'association de victimes Asoq'anil de Chimaltenango, 6 janvier 2022.

35 Entretiens avec le Réseau des femmes touchées par les conflits et un-e avocat-e népalais-e spécialisé-e dans les droits humains, 16 et 30 janvier 2022.

36 Aurélien Pradier, Maxine Rubin, et Hugo van der Merwe, "Between Transitional Justice and Politics: Reparations in South Africa", *South African Journal of International Affairs* 25, n° 3 (2018): 301–21

37 Entretien avec le Groupe de soutien Khulumani, 1er décembre 2021 et groupe de réflexion avec des organisations de survivant-es en Afrique, 14 septembre 2021.

38 Entretien avec l'association Al Karama, 10 février 2022; Simon Robins et al., "Transitional Justice from the Margins: Collective Reparations and Tunisia's Truth and Dignity Commission", *Political Geography* 94, n° 2022 (2022): 1–10.

39 Gready, "The Case for Transformative Reparations: In Pursuit of Structural Socio-Economic Reform in Post-Conflict Societies"; Rodrigo Uprimny Yepes, "Transformative Reparations of Massive Gross Human Rights Violations: Between Corrective and Distributive Justice", *Netherlands Quarterly of Human Rights* 27, n° 4 (2009): 625–247.

tous les citoyen.nes. On observe une tendance similaire en Afrique du Sud, où il est proposé d'utiliser le Fonds présidentiel pour les réparations dans le financement de la construction de centres polyvalents destinés aux communautés. Cette démarche va à l'encontre de la volonté des victimes qui souhaitent bénéficier de mesures de réparation spécifiques plutôt que de projets de développement généraux⁴⁰. Il est important que cette distinction soit maintenue. Les réparations collectives peuvent inclure des services axés sur le développement, parfois nécessaires pour assurer aux survivant-es la vie digne à laquelle ils aspirent. Ces services doivent toutefois être associés à des mesures symboliques, comme des initiatives de commémoration rappelant que les mesures de réparation collective ont été mises en place en raison du préjudice subi par un groupe spécifique de personnes⁴¹. Les survivant-es et leurs organisations devraient jouer un rôle de premier plan dans la définition d'un équilibre entre les différents types de mesures. Les réparations octroyées dans le cadre du procès *Sepur Zarco* portant sur les violences sexuelles exercées contre les femmes indigènes au Guatemala peuvent servir d'exemple. Les victimes mayas ont formulé leurs demandes de réparation de manière autonome. Outre une indemnisation financière, celles-ci ont compris des mesures orientées sur le développement, comme la santé et l'éducation, la restitution des terres, ainsi que des mesures de commémoration et la formation des forces de sécurité⁴².

Instrumentalisation et revictimisation

Les réparations peuvent également être détournées de leur objet par d'autres méthodes. Par exemple, les autorités tunisiennes ont instrumentalisé les réparations en les utilisant pour récompenser les partisans du gouvernement de 2011 qui avaient été victimes du régime de Ben Ali. À l'inverse, le gouvernement suivant a amnistié des chefs d'entreprise accusés de faits de corruption commis sous le régime de Ben Ali. Les réparations étaient ainsi liées au pouvoir politique et ne visaient à bénéficier qu'à un groupe spécifique d'individus, au lieu de reconnaître le préjudice subi par la plupart des victimes au cours de la dictature, du soulèvement du printemps arabe et de la révolution qui s'en est suivie⁴³. Bien que le gouvernement de 2020 ait finalement accepté la création d'un Fonds de la dignité pour la réparation des survivant-es, ce dernier n'est toujours pas opérationnel malgré les nombreux engagements pris, et les survivant-es et les victimes n'ont pas reçu de réparations. Au contraire, le gouvernement les dénigre en insinuant que la seule chose qui les intéresse est l'argent, banalisant ainsi l'importance des réparations. La crise économique que traverse la Tunisie vient compliquer la situation. Malgré l'optimisme du début sur le processus de JT, les survivant-es ont perdu tout espoir de changement, de justice et de réparation⁴⁴. De même, dans d'autres contextes, les pouvoirs en place ont banalisé les réparations et se sont moqués des victimes, les accusant de cupidité ou demandant aux veuves si elles voulaient de l'argent simplement pour pouvoir se remarier⁴⁵.

Le travail de mémoire est parfois instrumentalisé pour empêcher ou anéantir les avancées en matière de réparations. En Colombie, le gouvernement Duque (2018-22) a ainsi nommé au Centre national de la mémoire historique, qui a pour mission de reconstruire la mémoire historique dans le cadre d'efforts de réparation plus larges, un directeur et des fonctionnaires fidèles au pouvoir en place. Le nouveau directeur a réorienté le travail du centre, en instaurant un récit du passé alternatif niant le rôle de l'État dans le conflit. Ce discours rappelle l'époque du Président Uribe, qui soutenait l'inexistence du conflit armé et dont la loi sur la justice et la paix, encadrant le processus de démobilisation des paramilitaires, privilégiait la mémoire des auteurs de crimes et non celle des victimes du conflit⁴⁶. Le président de la RDC a également déclaré publiquement qu'il souhaitait

40 Entretiens avec l'association de victimes Asoq'anil de Chimaltenango, le 6 janvier 2022, et le Groupe de soutien Khulumani, 1er décembre 2021

41 Guillerot, "Reflections on the Collective Dimension of Reparations: Where We Are ? Where To Go?"

42 Impunity Watch, Alliance to Break the Silence and Impunity, ECAP, MTM, UNAMG, "Changing the Face of Justice: Keys to the Strategic Litigation of the Sepur Zarco Case" (Guatemala City, 2017).

43 Groupe de réflexion avec des organisations de survivant-es en Afrique, 14 septembre 2021; Gready, "The Case for Transformative Reparations: In Pursuit of Structural Socio-Economic Reform in Post-Conflict Societies".

44 Entretien avec la fondation Al Karama, 10 février 2022.

45 Augustine SJ Park et Madalena Santos, "Working Paper: South Africa's Reparations Gap", mai (2021): 1-20; et entretien avec un-e avocat-e népalais-e spécialisé-e dans les droits humains, 30 janvier 2022.

46 Groupe de réflexion avec des organisations de survivant-es en Amérique latine, 13 septembre 2021 et échange personnel avec MOVICE Cauca, 17 novembre 2021.

regarder vers l'avenir plutôt que vers le passé. Ainsi, les autorités font disparaître les fosses communes et les sites sont utilisés pour construire des maisons, entraînant la destruction des preuves nécessaires aux actions en justice et empêchant de nombreux-ses survivant-es de retrouver les restes de leurs proches⁴⁷. Ces situations montrent qu'il est difficile d'espérer des réparations valables dans des contextes où il n'y a pas eu de véritable changement de pouvoir, et où le gouvernement est peu disposé à reconnaître son rôle dans la violence et le conflit. Pour éviter les échecs, il est important que les politiques de réparation prennent la forme de politiques publiques adoptées par voie législative, plutôt que de programmes gouvernementaux mis en œuvre par le biais de décrets. S'agissant des mesures qui ont déjà été adoptées par décret, leur transformation en loi peut représenter un objectif de plaidoyer à plus long terme.



FAMILLES DE PERSONNES DISPARUES AU NÉPAL. © NEFAD

Les programmes de réparation peuvent avoir des conséquences négatives pour les victimes, qu'elles soient voulues ou non. Par exemple, ils peuvent traiter les survivant-es de manière irrespectueuse. Les organisations colombiennes éprouvent ainsi un sentiment de revictimisation du fait de l'extrême lenteur du processus de réparation. Cette situation est aggravée par le manque de fiabilité de l'Unité des victimes, qui annule souvent à la dernière minute les réunions avec les survivant-es ou ne rembourse pas les frais engagés par les communautés pour les réparations collectives. De même, le Groupe de soutien Khulumani explique qu'en Afrique du Sud, l'absence de réponse de l'État aux demandes de réparation des victimes a provoqué un tel niveau de colère chez les victimes qu'il est difficile d'aborder le sujet. Il en résulte un effet "contre-réparateur" qui sape la confiance des survivant-es envers l'État⁴⁸. Les réparations peuvent également être à l'origine de tensions et de divisions entre les survivant-es, lorsqu'elles ne sont distribuées qu'à un certain

47 Entretien avec la Coalition congolaise pour la justice transitionnelle, 21 décembre 2021.

48 Groupes de réflexion avec des organisations de survivant-es en Amérique latine, 13 septembre 2021 et avec des organisations de survivant-es en Afrique, 14 septembre 2021; Augustine SJ Park et Madalena Santos, "Working Paper: South Africa's Reparations Gap", mai (2021): 2.

groupe de personnes, comme en Afrique du Sud, ou lorsque le nombre de bénéficiaires est si important que certains doivent attendre plus longtemps que d'autres, comme en Colombie. Au Népal, dans un premier temps, les membres des familles des victimes de disparition ont reçu des indemnités moins élevées que les familles des personnes décédées. Outre la différence de traitement de crimes tout aussi effroyables, cette situation a conduit de nombreuses personnes à déclarer le décès des membres de leur famille, entravant potentiellement le processus de recherche de la vérité. Ce n'est qu'après un intense travail de plaidoyer que cette distinction a été corrigée. Entre-temps, de nombreuses personnes avaient déjà déclaré les membres de leur famille comme décédés et non disparus.⁴⁹

Dans d'autres cas, l'indemnisation est source de tensions ou de mécontentement. En Afrique du Sud, le montant des indemnités (21 700 R en moyenne, soit environ 1 270 EUR) a été vécu par de nombreux·ses survivant·es comme une insulte. En Argentine, en revanche, des parents de personnes disparues se sont opposés à l'idée même de recevoir des réparations financières, estimant qu'il s'agissait d'un moyen de réduire les victimes au silence. Les personnes qui ont accepté les réparations ont même été dépeintes comme des traîtres par une faction des Madres de la Plaza de Mayo⁵⁰. Il est donc essentiel de consulter étroitement les victimes et les survivant·es et de les faire participer au processus de conception et de mise en œuvre des réparations. En outre, il importe de communiquer de manière claire et transparente sur la portée et le calendrier des réparations, de manière à éviter la frustration engendrée par des promesses non tenues ou des attentes irréalistes.

49 Entretien avec un·e avocat·e népalais·e spécialisé·e dans les droits humains, 30 janvier 2022.

50 Groupes de réflexion avec des organisations de survivant·es en Amérique latine, 13 septembre 2021, et avec des organisations de survivant·es en Afrique, 14 septembre 2021; Sveaass et Sønneland, "Dealing With the Past: Survivors' Perspectives on Economic Reparations in Argentina".

Participation des victimes et des survivant·es aux processus de réparation

Il ressort de nos travaux que, malgré son importance, les États mettent rarement en œuvre des stratégies efficaces visant à permettre aux survivant·es de participer aux processus de réparation et que, dans les cas où ils le font, ils ignorent les besoins et demandes des survivant·es. Au Guatemala, à la suite d'importants efforts de plaidoyer, les autorités ont pris en compte ces besoins dans la politique de réparation. Mais ce dispositif global n'est pas appliqué, en raison d'un manque de volonté politique, comme évoqué plus haut. En Afrique du Sud, le Groupe de soutien Khulumani a participé à des ateliers avec le ministère de la Justice visant à élaborer des propositions de réparation, mais celles-ci ne sont pas prises en compte par les responsables politiques de haut niveau. Le même scénario s'est produit en Tunisie. Un processus de consultation à grande échelle a débouché sur un dispositif permettant d'allouer des indemnités en fonction du préjudice spécifique subi, mais ces mesures de réparation ne sont toujours pas mises en œuvre, la crise économique du pays rendant les mesures de réparation irréalisables selon le gouvernement. Au Népal, la consultation des survivant·es a débouché sur un projet de loi global sur la CVR, toutefois modifié lors de son adoption officielle. En Colombie, les survivant·es participent activement à l'élaboration de plans de réparation collective, qui peuvent par exemple inclure la mise en place de services publics et d'infrastructures ou l'organisation d'activités commémoratives. Malheureusement, la mise en œuvre de ces plans est souvent lente ou inexistante, causant déception et frustration. Dans certains cas, les survivant·es demandent des réparations qui dépassent le budget disponible, ce qui montre la nécessité de définir clairement les limites de ce qui peut être demandé et attendu. Seule l'Argentine semble avoir réussi à mener des consultations fructueuses. Un appel à contribution a été lancé aux organisations de survivant·es et aux personnes anciennement détenues pour définir la ligne d'action, les personnes qui ont décidé des actions à mener en matière de réparation étant elles-mêmes des victimes qui ont acquis des postes politiques de haut niveau⁵¹.

Dans certains cas, les victimes ont l'impression d'être instrumentalisées par l'État. En Tunisie et en Afrique du Sud, l'État ne semble prêter attention aux besoins des survivant·es et faire des promesses de réparation qu'en période électorale. Une fois les élections passées, aucune réparation n'est mise en œuvre et le gouvernement cesse de s'intéresser aux expériences et besoins des survivant·es⁵². Au Guatemala, pendant le gouvernement d'Alvaro Colom (2008-12) - plutôt favorable aux victimes et aux droits humains - les représentant·es des survivant·es ont été invité·es à travailler au PNR comme employé·es ou même coordinateur·rices régionaux·les. Les représentant·es des victimes de différentes régions ont accepté cette offre dans le but de participer aux processus de réparation. Le représentant des victimes interrogé a jugé l'expérience décevante. En tant que coordinateur régional, il a réussi à obtenir des avancées considérables en matière de réparations matérielles, mais il a également été témoin d'une forte corruption qu'il n'a pas pu contrer, même s'il l'a dénoncée. Il a finalement démissionné lorsque le gouvernement a proposé d'utiliser les cérémonies de réparation comme événements de campagne - une illustration supplémentaire de l'instrumentalisation par l'État des victimes et des réparations⁵³.

En l'absence de volonté des États d'impliquer les personnes survivantes dans la conception et la mise en œuvre des réparations de manière active et efficace, celles-ci ont recours à une panoplie de stratégies de plaidoyer. Elles organisent des réunions avec les représentant·es de l'État au niveau local ou national; elles mènent des consultations au sein de leurs circonscriptions et soumettent des informations et des recommandations aux commissions de vérité; elles envoient des mémorandums et des demandes formelles d'informations;

51 Groupes de réflexion avec des organisations de survivant·es en Amérique latine et en Afrique, 13 et 14 septembre 2021; entretien avec une avocate népalaise spécialisée dans les droits humains, 30 janvier 2022; entretien avec l'association Al Karama, 10 février 2022; Guillerot, "Reflections on the Collective Dimension of Reparations: Where We Are? Where To Go?".

52 Groupe de réflexion avec des organisations de survivant·es en Afrique, 14 septembre 2021 et entretien avec le Groupe de soutien Khulumani, 1er décembre 2021.

53 Entretien avec l'association de victimes Asoq'anil de Chimaltenango, 6 janvier 2022.

elles demandent des comptes aux ministres responsables devant le Congrès et organisent des mobilisations massives, comme des manifestations de rue et des marches visant à réclamer publiquement leurs droits. Elles utilisent également des stratégies médiatiques pour faire entendre leur voix et rallier un soutien à leur cause. Ces stratégies ont conduit à des résultats importants, comme la création du PNR au Guatemala, même si la mise en œuvre effective des réparations s'est avérée peu satisfaisante. La mise en place de la Commission nationale pour les personnes enlevées et disparues au Liban représente un autre exemple de réussite - même si la commission ne dispose d'aucun budget, siège ou ressources. En RDC et en Afrique du Sud, les organisations de victimes ont joué un rôle clé en recueillant les besoins des survivant-es et en faisant pression pour que l'État les consulte. Les survivantes tunisiennes ont même organisé un sit-in et une grève de la faim pour exiger de l'État une indemnisation plus élevée, montant qui a été accepté, bien que les réparations n'aient toujours pas été mises en œuvre⁵⁴.

Les organisations de victimes ont également recours à des stratégies judiciaires. En 2002, le Groupe de soutien Khulumani a intenté aux États-Unis une action civile en réparation à l'encontre de sociétés internationales complices de l'apartheid. Malheureusement, cette stratégie a connu un succès mitigé, puisqu'une seule entreprise (General Motors) sur les 23 sociétés internationales poursuivies a accepté un règlement à l'amiable pour un montant de 1,5 million USD. Cette somme a été considérée comme une goutte d'eau au regard des préjudices subis⁵⁵. Des organisations guatémaltèques ont organisé des audiences devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme afin de pousser l'État à respecter ses obligations en matière de réparation. Ces exemples illustrent l'inventivité des organisations de survivant-es qui réclament des réparations par différents moyens et dans différentes enceintes, ainsi que leur capacité à agir comme moteur du changement. Néanmoins, plusieurs organisations mentionnent l'importance de maintenir le suivi des avancées. Les résultats ne doivent pas être considérés comme acquis, car les lois adoptées peuvent être révisées et les comités créés peuvent se retrouver sans personnel ou sans budget. Les victimes doivent faire preuve de persévérance, se fixer des objectifs communs et s'engager sur le long terme pour s'assurer que les lois ou les mesures obtenues grâce à leur travail de plaidoyer sont effectivement mises en œuvre⁵⁶. Elles ont besoin de disposer de moyens financiers, politiques et logistiques suffisants pour y parvenir, et pour cela la communauté internationale doit agir comme l'un de leurs principaux alliés.

Les organisations de victimes et leurs communautés ont également trouvé d'autres moyens de favoriser les réparations en cas d'inaction de l'État, ce que certains auteurs qualifient "d'activités informelles de réparation"⁵⁷. Il peut s'agir notamment de processus locaux autour de la mémoire historique, d'activités de documentation des faits, de l'édification de monuments et de portes commémoratives, de l'octroi de soutien psychosocial mutuel par les survivant-es et d'activités de *sanación*. En Syrie, où la JT est totalement absente, des initiatives de réparation sont mises en œuvre par les communautés. Dans plusieurs pays du Moyen-Orient, comme le Liban et la Syrie, les survivant-es ont mis en place des initiatives de réparation importantes. Le Comité des parents des personnes enlevées et disparues au Liban, créé par les victimes pour promouvoir la solidarité, se soutenir mutuellement et faire pression sur l'État pour retrouver leurs proches, constitue un exemple. De tels réseaux peuvent permettre aux victimes et survivant-es de bénéficier d'une reconnaissance morale de leur expérience et du préjudice subi, mettre les crimes au rang des préoccupations publiques et faire naître une solidarité à l'échelle de la société⁵⁸. D'autres travaux de recherche ont également mis en évidence la valeur intrinsèque de ces groupes de survivant-es, en ce qu'ils offrent aux victimes et aux survivant-es la possibilité de partager leurs expériences et de développer une conscience critique. Ces initiatives contribuent à leur estime de soi, à leur sentiment d'identité, de communauté et d'appartenance, et au renforcement de leurs

54 Entretien avec l'association Al Karama, 10 février 2022.

55 Groupe de réflexion avec des organisations de survivant-es en Afrique, 14 septembre 2021.

56 Groupes de réflexion avec des organisations de survivant-es en Afrique et en Asie, 14 et 15 septembre 2021.

57 Sunneva Gilmore et Luke Moffett, "Finding a Way to Live with the Past: 'Self-Repair', 'Informal Repair', and Reparations in Transitional Justice", *Journal of Law and Society* 48, n° 3 (2021): 455-80.

58 Groupe de réflexion avec des organisations de survivant-es en Asie, 15 septembre 2021.



DES TUNISIEN-NES AGITENT DES DRAPEAUX NATIONAUX ET SCANDENT DES SLOGANS POUR MARQUER LE CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION DE 2011. LE 14 JANVIER 2016. AVENUE HABIB BOURGUIBA À TUNIS. CRÉDITS: © FETHI BE-LAID/AFP VIA GETTY IMAGES.

moyens d'action⁵⁹. Néanmoins, la plupart des participant-es à cette étude conviennent que de telles initiatives, bien qu'extrêmement importantes, ne devraient pas être considérées comme des réparations, puisqu'en fin de compte la réparation et la reconnaissance du préjudice subi doivent venir de l'État, et non des victimes elles-mêmes. En effet, les initiatives de réparation informelles menées par les communautés peuvent faire perdre de vue l'absence de réparations de la part de l'État⁶⁰. Plutôt que de s'y substituer, elles doivent donc être considérées comme un catalyseur des réparations incombant à l'État. En effet, ces dernières pourraient s'appuyer sur les initiatives communautaires, mais elles doivent être plus globales.

Parmi les autres obstacles fréquents qui entravent l'efficacité des initiatives menées par les survivant-es figure le manque de ressources. En effet, la situation de pauvreté dans laquelle se trouvent de nombreuses victimes les empêche de participer aux organisations de victimes, car celles-ci sont souvent accaparées par leur lutte quotidienne pour survivre. Ainsi, plusieurs organisations de victimes et de survivant-es ont élargi leur mission au-delà de la question des réparations et des autres processus de JT en vue de répondre aux besoins plus larges des survivant-es. Par exemple, le Groupe de soutien Khulumani soutient les communautés et les organisations locales dans leur recherche d'un appui financier pour leur permettre de mener des projets de subsistance, notamment la boulangerie et l'apiculture. Ces projets peuvent aider les survivant-es à subvenir à leurs besoins essentiels dans l'attente de réparations⁶¹. D'autres organisations ont également élargi leur champ d'action. Un conseil communautaire afro-colombien a mis au point des procédures de soutien visant à accompagner les victimes dans la dénonciation des violences passées et présentes. Au Guatemala, une organisation de victimes dispose de ses propres équipes d'animateurs communautaires lui permettant d'offrir un soutien psychosocial et d'aider à la résolution des conflits dans les communautés, tout en s'attaquant aux problèmes actuels des personnes non-victimes, comme la pauvreté et la migration⁶². Face à un manque

59 Philipp Schulz et Fred Ngomokwe, "Resilience, Adaptive Peacebuilding and Transitional Justice in Post-Conflict Uganda: The Participatory Potential of Survivors' Groups", dans *Resilience, Adaptive Peacebuilding and Transitional Justice: How Societies Recover after Collective Violence*, dir. Janine Natalya Clark et Michael Ungar (Cambridge: Cambridge University Press, 2021), 119–42.

60 Gilmore et Moffett, "Finding a Way to Live with the Past: 'Self-Repair', 'Informal Repair', and Reparations in Transitional Justice"

61 Entretien avec le Groupe de soutien Khulumani, 1er décembre 2021.

62 Entretiens avec le Conseil communautaire du bassin du fleuve Cauca et du micro-bassin de Teta Mazamorrero et l'association de victimes Asoq'anil de Chimaltenango, 6 décembre 2021 et 6 janvier 2022.

flagrant de présence et de soutien basique de l'État, les organisations de victimes assument progressivement des rôles plus larges et deviennent de véritables repères pour les survivant-es et leurs communautés.

La création de réseaux de victimes a joué un rôle crucial en renforçant les activités de plaidoyer de ces dernières. Le Groupe de soutien Khulumani en Afrique du Sud, le Réseau des femmes touchées par les conflits au Népal, la Coalition congolaise pour la justice transitionnelle, les organisations de victimes syriennes qui ont rédigé la Charte pour la vérité et la justice, et la Plateforme nationale des victimes du Guatemala sont des exemples d'organisations de victimes de différentes régions qui ont uni leurs forces. La plupart de ces réseaux disposent de points focaux régionaux qui recueillent les besoins des survivant-es sur le terrain et les transmettent au niveau central, et à l'inverse communiquent les informations essentielles du niveau national aux groupes de base. INOVAS est un exemple de réseau international de victimes, destiné à renforcer la voix et le poids des victimes dans le cadre d'un plaidoyer au niveau international. Ces réseaux facilitent le plaidoyer collectif en faveur des réparations, garantissant une voix plus forte et unie et donc un meilleur accès aux responsables politiques de haut niveau. Il est à souligner toutefois que dans nombre de ces réseaux, les postes de direction sont traditionnellement occupés par des hommes. Bien que les entretiens réalisés dans le cadre de ce rapport démontrent une prise de conscience de la nécessité de remédier à cette situation, la promotion du leadership des femmes prend du temps et requiert un renforcement des capacités, non seulement chez les femmes mais aussi chez les hommes.

Par ailleurs, il est difficile de maintenir la motivation des survivant-es à faire valoir leurs revendications sur une longue période, alors que nombre d'entre elles/eux prennent de l'âge et disparaissent. Certain-es considèrent qu'il s'agit d'un effet recherché par les pouvoirs publics, qui retardent les processus de réparation dans le but de fatiguer les victimes et de leur faire oublier leurs revendications⁶³. En Tunisie, les victimes perdent peu à peu espoir, car leur mobilisation intense et fructueuse n'a finalement donné aucun résultat. Elles expriment le besoin d'un soutien moral et politique de la communauté internationale visant à maintenir la pression sur les autorités⁶⁴. Pour certains groupes, il s'est avéré difficile d'impliquer les jeunes générations dans leur combat. L'expérience du Réseau des femmes touchées par les conflits au Népal montre qu'il est possible de surmonter cette difficulté. En rendant explicite le lien entre les crimes passés et présents visant les femmes et l'impunité de leurs auteurs, le réseau est parvenu à constituer des équipes réunissant des femmes d'âge avancé et plus jeunes⁶⁵. Il est extrêmement important de définir des objectifs communs et une stratégie conjointe pour faire aboutir les demandes de ces réseaux, et pour éviter les divisions qui se sont parfois produites au Népal et au Guatemala.

63 Yvette Selim, *Transitional Justice in Nepal: Interests, Victims and Agency* (Abingdon: Routledge, 2018) et entretien avec l'association de victimes Asoq'anil de Chimaltenango, 6 janvier 2022.

64 Entretien avec l'association Al Karama, 10 février 2022.

65 Entretien avec le Réseau des femmes touchées par les conflits au Népal, 16 janvier 2022.

Rôle de la communauté internationale

Avant de rendre compte du rôle joué actuellement et potentiel de la communauté internationale, il est nécessaire de préciser ce que nous entendons par communauté internationale. Dans le cadre de la présente étude, la communauté internationale désigne les représentations internationales dans les pays, telles que les ambassades, les Nations unies et d'autres organisations multilatérales, ainsi que les grandes ONG internationales qui peuvent financer, soutenir et influencer les processus de JT. La communauté internationale a eu un impact important en matière de réparations, notamment en apportant son soutien financier. Au Népal, le programme de réparation intérimaire a été financé grâce à un don de la Banque mondiale de 50 millions USD. Dans d'autres pays, la coopération au développement et les fonds de l'ONU ont permis de soutenir les organisations de victimes ou de faciliter la mise en place de plateformes permettant à ces organisations de se réunir, de s'informer sur la JT et de concevoir des objectifs et des stratégies de plaidoyer communs. Cet appui a contribué à renforcer les revendications des organisations de victimes en matière de réparation. Plusieurs participant·es ont également souligné l'importance des plateformes de mise en réseau international et de partage d'expériences entre les organisations de victimes. De tels outils permettent non seulement de tirer des enseignements à partir des expériences des autres - tout en reconnaissant les limites de l' "exportation" de l'expériences internationale⁶⁶ - mais aussi de manifester sa solidarité et un soutien mutuel. L'expérience d'INOVAS représente un bon exemple, qui pourrait prendre de l'ampleur avec l'aide d'un soutien international accru.

Malheureusement, le risque de dépendance par rapport au financement international concerne toutes les organisations de victimes dans le monde⁶⁷, entraînant des crises lorsque de tels financements diminuent. Au Guatemala, au Népal et en Afrique du Sud, le financement international s'est tari et les organisations de victimes peinent à poursuivre leurs activités. À la fin d'un conflit, l'aide internationale a tendance à déferler. Un tel financement international a permis à de nombreuses organisations de victimes de se former et de se professionnaliser. Néanmoins, du fait de la longueur de la plupart des processus de JT, l'attention et le soutien de la communauté internationale finissent par se tourner progressivement vers des processus de paix plus récents. Les combats des survivant·es ont tendance à durer plus longtemps que le soutien international, de sorte que les organisations de survivant·es éprouvent des difficultés à réunir les fonds nécessaires, créant des situations difficiles. Au Guatemala, le personnel des organisations de victimes travaille à titre bénévole, tandis que le personnel du Groupe de soutien Khulumani en Afrique du Sud utilise des moyens de transport public peu fiables pour se rendre dans les zones souvent éloignées où habitent les survivant·es. Les dirigeants de ces organisations se sentent souvent investis à l'égard de leurs mandants de la responsabilité morale de mener à bien le combat qu'ils ont commencé, même s'ils n'ont plus les ressources nécessaires pour le faire⁶⁸. La communauté internationale devrait donc tenir compte de la longueur de la plupart des processus de JT, ce qui nécessite des stratégies de financement à long terme et la définition d'attentes réalistes chez les bénéficiaires. Autrement, les organisations de victimes finissent par se faire concurrence pour obtenir un même financement limité, ce qui peut conduire à des divisions au sein des mouvements de victimes. Au Népal, un acteur international a déclenché des scissions au sein des organisations de victimes en finançant une ligne de travail spécifique sur laquelle les victimes étaient divisées⁶⁹. Le financement international peut nuire, et l'octroi de dons responsables exige de prendre en compte les dynamiques et les besoins au niveau local, et de consulter les organisations de victimes et de survivant·es.

La distance qui sépare la communauté internationale des organisations de victimes et de survivant·es est l'un des principaux points négatifs identifiés. De nombreuses organisations expliquent que les

66 Selim, *Transitional Justice in Nepal: Interests, Victims and Agency*.

67 Schulz and Ngomokwe, "Resilience, Adaptive Peacebuilding and Transitional Justice in Post-Conflict Uganda: The Participatory Potential of Survivors' Groups."

68 Entretiens avec le Groupe de soutien Khulumani et l'association de victimes Asoq'anil de Chimaltenango, 1er décembre 2021 et 6 janvier 2022.

69 Entretien avec un·e avocat·e népalais·e spécialisé·e dans les droits humains, 30 janvier 2022, conversation informelle avec un consultant international sur les processus de justice transitionnelle au Népal, 9 janvier 2022; Selim; Laplante, "Just Repair."

acteurs internationaux tels que les ambassades ou les Nations unies sont basés principalement dans les capitales et s'engagent auprès des acteurs de la société civile nationaux. Ils rendent rarement visite aux communautés locales de victimes, ou bien uniquement en cas de crise, et non pas de manière régulière, ce qui leur permettrait de mieux comprendre les besoins et la dynamique des communautés. Pour plusieurs participant-es, la communauté internationale semble croire et accepter sans esprit critique les déclarations des autorités, et ne fait donc pas suffisamment pression sur ces derniers pour qu'ils respectent leurs obligations envers les victimes. Ils/elles estiment que la communauté internationale privilégie les problèmes actuels au lieu de s'attaquer au passé, et par conséquent ne parvient pas à faire le lien entre les crimes passés et présents et l'impunité. Ces constats témoignent du sentiment général éprouvé par de nombreuses organisations quant au manque de soutien de la part de la communauté internationale. Elles attendent une pression internationale plus forte sur les pouvoirs publics pour qu'ils mettent en œuvre les réparations, et un contrôle international des fonds en matière de réparation. Afin d'accroître la confiance et de réduire ce fossé, la communauté internationale devrait redoubler d'efforts afin d'entendre directement les récits des survivant-es et avoir une meilleure connaissance de l'histoire et de la dynamique des conflits⁷⁰. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer de davantage de personnel local et international à plus long terme, en mettant fin aux rotations élevées du personnel international qui sont malheureusement courantes⁷¹.

Pour créer la confiance, il faut également établir des relations plus égalitaires entre les victimes et la communauté internationale. Plusieurs organisations expriment leur insatisfaction quant à la manière dont les victimes sont souvent abordées. Elles perçoivent une tendance chez la communauté internationale à enseigner et à faire la leçon aux victimes, en utilisant un jargon technique, souvent très juridique, au lieu de s'adapter aux expériences et aux visions du monde des victimes, et de placer les histoires des victimes et des survivant-es au centre, selon leurs propres termes. En outre, les survivant-es soulignent leur exaspération face à un traitement les assimilant à des individus pauvres et impuissants qui méritent la pitié, ou à des bénéficiaires plutôt qu'à des participants actifs à la réparation et aux autres processus de JT. En effet, certains préfèrent le terme de survivant-es à celui de victimes. Il faut que la communauté internationale et les autres parties prenantes cessent de considérer les survivant-es comme des personnes vulnérables et impuissantes, comme de simples objets de l'action publique et de l'aide. Ces personnes veulent au contraire être traitées comme des agents actifs qui ont un rôle à jouer dans la conception des mesures qui les concernent. Il s'agit d'une condition préalable à la création de partenariats utiles sur un pied d'égalité, tels que souhaités par les survivant-es. Cette approche est également essentielle en vue de reconnaître les survivant-es et les victimes comme détenteur-ric-e-s de droits et citoyen-nes à part entière, élément essentiel de la transformation favorisée par les réparations⁷².

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact des réparations est un autre volet auquel la communauté internationale peut contribuer. La mesure de l'impact est une question complexe et peu développée, en particulier en matière de réparations. Elle peut se faire de différentes manières: mesurer l'efficacité du mécanisme concerné dans la réalisation de ses objectifs institutionnels; déterminer dans quelle mesure il a eu un impact sur la vie des survivant-es et de leurs communautés; et quelle a été son influence sur la société post-conflit⁷³. De nombreux processus d'évaluation se sont focalisés sur la première approche, par exemple en mesurant quantitativement le nombre de procès ou de mesures de réparation, ou le nombre de participant-es⁷⁴. Or, l'aspect le plus intéressant et le plus significatif est l'impact des réparations sur les survivant-es et leurs communautés. Pour que cela puisse être mesuré, il est essentiel que les communautés locales de victimes soient étroitement impliquées dans la définition des indicateurs

70 Entretiens avec l'association de victimes Asoq'anil de Chimaltenango, 6 janvier 2022; avec le Conseil communautaire du bassin du fleuve Cauca et du micro-bassin de Teta Mazamorrero, 6 décembre 2021; Réseau des femmes touchées par les conflits au Népal, 16 janvier 2022; Groupe de réflexion avec des organisations de survivant-es en Asie, 15 septembre 2021.

71 Séverine Autesserre, *Peaceland: Conflict Resolution and the Everyday Politics of International Intervention* (Cambridge: Cambridge University Press, 2014).

72 Groupes de réflexion avec des organisations de survivant-es en Amérique latine et en Asie, 13 et 15 septembre 2021.

73 Hugo van der Merwe, Richard Chelin, et Masana Ndinga-Kanga, "Measuring' Transitional Justice: Impacts and Outcomes", dans *Transitional Justice: Theories, Mechanisms and Debates*, dir. Hakeem O. Yusuf et Hugo van der Merwe (London: Routledge, 2022), 281–300.

74 Vasuki Nesiiah, "Transitional Justice Practice: Looking Back, Moving Forward" (Utrecht: Impunity Watch, 2016).

utilisés. Ceux-ci doivent permettre de mesurer les éléments qui rendent les réparations pertinentes pour les victimes. Le projet *Everyday Peace Indicators* (indicateurs de paix au quotidien), qui prévoit le développement participatif d'indicateurs, afin de refléter plus justement les expériences des personnes dans les endroits spécifiques où le projet est mis en œuvre, constitue un exemple⁷⁵. Néanmoins, pour permettre de mener une comparaison entre les contextes et tirer des leçons plus larges dans le domaine de la JT, un lien suffisant entre les indicateurs locaux et le cadre international des réparations doit exister. La communauté internationale pourrait contribuer à la gestion de cet équilibre et à la transmission des enseignements tirés et des meilleures pratiques entre les différents contextes.

En se rapprochant et en s'informant davantage sur les besoins des survivant-es, la communauté internationale pourrait exercer une pression plus forte sur les autorités nationales, ce qui constitue une demande importante des organisations de survivant-es. Cette démarche a porté ses fruits dans le passé. Par exemple, la pression internationale, y compris celle du Comité international de la Croix-Rouge, a été significative pour convaincre le gouvernement libanais de créer la Commission nationale pour les personnes enlevées et disparues⁷⁶. Elle a également été forte pour garantir la consultation des victimes dans le cadre de la loi népalaise sur la CVR - même si la version adoptée différait du projet de loi proposé après la consultation des victimes⁷⁷. La conception et la mise en œuvre des processus de JT étant généralement longues, avec les échecs et les renversements de situation décrits dans ce rapport, l'engagement, le soutien, la pression et le suivi permanents de la communauté internationale sont essentiels. Ces éléments sont non seulement indispensables au soutien des victimes et des survivant-es, mais aussi pour promouvoir une participation sur un pied d'égalité et le leadership de leurs organisations. Une telle participation permet de construire des sociétés plus inclusives et égalitaires, ce qui contribue à prévenir les violations des droits humains et à accroître la sécurité à l'avenir.

75 Roger Mac Ginty et Pamina Firchow, "Top-Down and Bottom-Up Narratives of Peace and Conflict", *Politics* 36, n° 3 (2016): 308–23.

76 Groupe de réflexion avec des organisations de survivant-es en Asie, 15 septembre 2021.

77 Entretien avec un-e avocat-e népalais-e spécialisé-e dans les droits humains, 30 janvier 2022.

Recommandations

S'appuyant sur les besoins et attentes des victimes concernant le soutien de la communauté internationale, tel que décrit dans le présent rapport, et compte tenu de la diversité des besoins de réparation en fonction du contexte, nous présentons ci-après des recommandations clés visant à améliorer l'action internationale en matière de réparations :

1. La communauté internationale devrait faire pression sur les gouvernements pour qu'ils s'acquittent de leur obligation de fournir des réparations complètes. Bien que la communauté internationale mette souvent l'accent sur la responsabilité au sens large, pour les survivant-es, en particulier ceux qui se trouvent en situation de pauvreté, les réparations sont essentielles. Elles sont également un élément crucial qui permettent de remédier aux violences passées et d'intégrer dans la société les survivant-es en tant que citoyens à part entière. Elles sont donc importantes non seulement pour faire face au passé, mais aussi pour créer une société plus inclusive. Une pression politique internationale est nécessaire afin de veiller à ce que les réparations soient plus globales qu'une simple indemnisation. Elles doivent couvrir un large éventail de violations, tant des droits civils et politiques que des droits économiques, sociaux et culturels.
2. La communauté internationale pourrait jouer un rôle d'intermédiaire entre les victimes et les autorités publiques afin de permettre l'identification des besoins des victimes, l'évaluation de tels besoins au regard des ressources disponibles et des capacités institutionnelles, et un soutien à la préparation de dispositifs de réparation qui répondent aux besoins des victimes. Cette approche pourrait être flexible, en permettant aux victimes de choisir parmi une palette d'options. La reconnaissance et le soutien psychosocial sont une base essentielle à tout dispositif de réparation.
3. Afin que les réparations aient un sens pour les victimes et les survivant-es, les organisations locales de victimes devraient jouer un rôle central dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de réparation. La communauté internationale ne devrait pas seulement faire pression sur les gouvernements pour qu'ils autorisent la participation des victimes aux processus de réparation, mais aussi soutenir les organisations de victimes et de survivant-es afin de leur permettre de participer davantage aux différents aspects de ce processus. Grâce à la consolidation des coalitions de victimes et de survivant-es, ces derniers devenir des moteurs du changement, non seulement en matière de droits des victimes, mais aussi en termes de transformation des défis systémiques tels que la discrimination, la militarisation et l'inégalité. Le soutien devrait inclure le financement, sans s'y limiter. La communauté internationale devrait également :
 - a. Afficher un soutien plus explicite aux organisations de victimes. Les survivant-es estiment que l'État tiendrait davantage compte de leurs voix s'ils étaient appuyés par la communauté internationale. Le soutien international, qu'il soit financier ou politique, constitue une importante source de légitimation pour les survivant-es, qui leur permet de poursuivre leurs revendications et leurs mobilisations dans les luttes à long terme en faveur de réparations. Un tel soutien doit toutefois reposer sur le principe d'égalité, et non sur l'image des victimes et des survivant-es comme personnes vulnérables et sans pouvoir d'action.
 - b. Soutenir les victimes et les survivant-es en leur offrant des plateformes pour se réunir en réseaux nationaux ou internationaux, afin de leur permettre d'identifier des besoins et des objectifs communs et primordiaux à partir desquels mettre au point des stratégies de plaidoyer. Les comités de parents de personnes disparues au Liban et en Syrie, ainsi qu'INOVAS, sont des exemples de la manière dont la création de mouvements peut faire partie de processus informels de réparation. La communauté internationale devrait soutenir activement de tels processus et créer des espaces permettant aux réseaux de nouer un dialogue avec les responsables politiques nationaux et internationaux.

- c. Veiller à ce que les victimes et les survivant-es de générations, origines ethniques et genres différents participent à la création de mouvements visant à faire pression pour l'octroi de réparations, en s'inspirant par exemple du Réseau des femmes touchées par les conflits au Népal.
 - d. Proposer des informations et des formations en matière de réparations, notamment sur les enseignements à tirer de l'expérience internationale, les compétences de plaidoyer, la prise en compte des questions de genre ainsi toutes autres visant à répondre à d'autres besoins des organisations.
 - e. Fonder le soutien sur une connaissance approfondie et de première main des besoins des organisations, ainsi que de la dynamique et des relations entre elles, dans le cadre de relations basées sur l'égalité entre les organisations de survivant-es et les donateurs. Une telle approche nécessite un engagement permanent avec les organisations de victimes au niveau de la base, au lieu de faire appel aux organisations de la société civile au niveau national comme intermédiaires.
 - f. Concevoir des stratégies de soutien à long terme plutôt qu'à court terme et ponctuelles, compte tenu de la longueur des processus de réparation. Les donateurs internationaux doivent s'assurer de la durabilité de leurs interventions et prévoir une stratégie de sortie, afin d'éviter les échecs non-attendus au terme de la période de soutien.
4. Il est rare qu'un soutien psychosocial soit accordé comme mesure de réparation, alors que cette mesure est cruciale pour permettre aux victimes et aux survivant-es de parler des crimes vécus et de pouvoir rebâtir leurs projets de vie. La communauté internationale devrait mettre l'accent sur cette forme de soutien et participer à la lutte contre la stigmatisation qui entoure la question de la santé mentale. Les exemples au Guatemala et en Colombie démontrent qu'un soutien psychosocial peut être proposé d'une manière culturellement adaptée.
5. Le travail de mémoire et la reconnaissance des crimes constituent un élément essentiel des mesures de réparation en faveur des victimes et des survivant-es dans le monde. Les exemples au Guatemala et au Maroc montrent que l'indemnisation sans reconnaissance ne constitue pas une véritable réparation, tout comme la reconnaissance sans aucune forme de compensation matérielle. La communauté internationale doit insister sur ce point auprès des autorités nationales. Une autre façon de promouvoir la reconnaissance est de soutenir les processus de construction de la mémoire historique au niveau local. Cette démarche peut permettre aux survivant-es d'éprouver un sentiment de réparation morale et de construire leur propre récit. Cette approche contraste souvent avec les discours et les récits officiels du passé, qui peuvent minimiser les crimes et la responsabilité des pouvoirs publics. De tels processus de mémoire devraient également garantir la reconnaissance de la capacité d'action des survivant-es, et plus particulièrement des femmes, comme étape vers la transformation des structures et des relations (de genre) inégalitaires. Toutefois, le soutien aux "activités informelles de réparation" ne doit pas exonérer l'État, les survivant-es considérant qu'en principe les réparations doivent être dispensées par l'État.
6. Les réparations doivent tenir compte des spécificités des différents groupes de victimes. Le genre est un élément important. Des États comme le Népal et le Guatemala sont encore réticents à accorder des réparations au titre de violences sexuelles. La communauté internationale devrait faire pression en ce sens, tout en reconnaissant que la question du genre a des répercussions plus larges sur la participation des femmes et en tenant compte des impacts sexospécifiques des autres crimes contre les femmes, les hommes ou les membres de leur famille. La situation spécifique des veuves, des enfants des victimes et des personnes LGBTQ doit également être prise en compte.
7. La communauté internationale, chaque institution en fonction de son mandat, devrait apporter ses conseils et son soutien aux procédures visant à tenir les sociétés multinationales et autres tiers qui se sont

rendus complices de violations des droits humains responsables de la réparation des préjudices subis par les victimes⁷⁸. Une telle action peut se faire en soutenant les victimes et les survivant-es dans le cadre d'actions judiciaires stratégiques menées à l'encontre de ces entreprises devant les tribunaux nationaux ou internationaux. La communauté internationale devrait également évaluer sa propre responsabilité et agir en conséquence, par exemple en encourageant les commissions vérité à mener des recherches portant sur la responsabilité internationale ou en lançant ses propres investigations.

78 Les Nations unies ont apporté leur concours et leur soutien aux actions judiciaires stratégiques concernant des violations des droits humains, y compris à l'encontre de sociétés internationales, comme dans l'affaire Lote Ocho au Guatemala visant une société minière canadienne. Voir par exemple Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, "Strategic Litigation for Gender-Based Violence: Experiences in Latin America" (Genève, 2021), <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Women/WRGS/SL-LatinAmerica-EN.pdf>.

Bibliographie

- Autesserre, Séverine. *Peaceland: Conflict Resolution and the Everyday Politics of International Intervention*. Cambridge: Cambridge University Press, 2014.
- Bueno-Hansen, Pascha. "The Emerging LGBTI Rights Challenge to Transitional Justice in Latin America". *International Journal of Transitional Justice* 12, n°1 (2018): 126–45.
- Butti, Elena, et Brianne McGonigle Leyh. "Intersectionality and Transformative Reparations: The Case of Colombian Marginal Youths". *International Criminal Law Review* 19, n°5 (2019): 753–82.
- Gilmore, Sunneva, et Luke Moffett. "Finding a Way to Live with the Past: 'Self-Repair', 'Informal Repair', and Reparations in Transitional Justice". *Journal of Law and Society* 48, n°3 (2021): 455–80.
- Ginty, Roger Mac, et Pamina Firchow. "Top-Down and Bottom-Up Narratives of Peace and Conflict". *Politics* 36, n°3 (2016): 308–23.
- Gready, Simeon. "The Case for Transformative Reparations: In Pursuit of Structural Socio-Economic Reform in Post-Conflict Societies". *Journal of Intervention and Statebuilding* 16, n°2 (2021): 182–201. <https://doi.org/10.1080/17502977.2020.1852833>.
- Greiff, Pablo De. "Articulating the Links Between Transitional Justice and Development: Justice and Social Integration". dans *Transitional Justice and Development. Making Connections*, dir. Pablo De Greiff et Roger Duthie, 28–75. New York: Social Science Research Council, 2009.
- Guillerot, Julie. "Reflections on the Collective Dimension of Reparations: Where We Are? Where To Go?" Belfast: Queen's University Belfast, 2022.
- Impunity Watch, UNAMG, Alliance to Break the Silence and Impunity, ECAP, MTM. "Changing the Face of Justice: Keys to the Strategic Litigation of the Sepur Zarco Case". Guatemala City, 2017.
- International Center for Transitional Justice. "'To Walk Freely with a Wide Heart': A Study of the Needs and Aspirations for Reparative Justice of Victims of Conflict- Related Abuses in Nepal". New York: International Center for Transitional Justice, 2014.
- Laplante, Lisa J. "Just Repair". *Cornell International Law Journal* 48, n°3 (2015): 513.
- Lykes, M. Brinton, Alison Crosby, et Sara Beatriz Alvarez. "Redressing Injustice, Reframing Resilience: Mayan Women's Persistence and Protagonism as Resistance". dans *Resilience, Adaptive Peacebuilding and Transitional Justice: How Societies Recover after Collective Violence*, dir. Janine Natalya Clark et Michael Ungar, 210–33. Cambridge: Cambridge University Press, 2021.
- Merwe, Hugo van der, Richard Chelin, et Masana Ndinga-Kanga. "'Measuring' Transitional Justice: Impacts and Outcomes" dans *Transitional Justice: Theories, Mechanisms and Debates*, dir. Hakeem O. Yusuf et Hugo van der Merwe, 281–300. London: Routledge, 2022.
- Nesiah, Vasuki. "Transitional Justice Practice: Looking Back, Moving Forward". Utrecht: Impunity Watch, 2016.
- Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. "Strategic Litigation for Gender-Based Violence: Experiences in Latin America". Genève, 2021. <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Women/WRGS/SL-LatinAmerica-EN.pdf>.

- Park, Augustine SJ, et Madalena Santos. "Working Paper: South Africa's Reparations Gap", n° mai (2021): 1–20.
- Pradier, Aurélien, Maxine Rubin, et Hugo van der Merwe. "Between Transitional Justice and Politics: Reparations in South Africa". *South African Journal of International Affairs* 25, n°3 (2018): 301–21.
- Robins, Simon. "An Empirical Approach to Post-Conflict Legitimacy: Victims' Needs and the Everyday". *Journal of Intervention and Statebuilding* 7, n°1 (2013): 45–64.
- Robins, Simon, Paul Gready, Ahmed Aloui, Kora Andrieu, Hajer Ben Hamza, et Wahid Ferchichi. "Transitional Justice from the Margins: Collective Reparations and Tunisia's Truth and Dignity Commission". *Political Geography* 94, n°2022 (2022): 1–10.
- Sanchez Parra, Tatiana. "The Hollow Shell: Children Born of War and the Realities of the Armed Conflict in Colombia". *International Journal of Transitional Justice* 12, n°1 (2018): 45–63.
- Schulz, Philipp, et Fred Ngomokwe. "Resilience, Adaptive Peacebuilding and Transitional Justice in Post-Conflict Uganda: The Participatory Potential of Survivors' Groups". dans *Resilience, Adaptive Peacebuilding and Transitional Justice: How Societies Recover after Collective Violence*, dir. Janine Natalya Clark et Michael Ungar, 119–42. Cambridge: Cambridge University Press, 2021.
- Selim, Yvette. *Transitional Justice in Nepal: Interests, Victims and Agency*. Abingdon: Routledge, 2018.
- Slyomovics, Susan. "Fatna El Bouih and the Work of Memory, Gender, and Reparation in Morocco". *Journal of Middle East Women's Studies* 8, n°1 (2012): 37–62.
- Sveaass, Nora, et Anne Margrethe Sønneland. "Dealing With the Past: Survivors' Perspectives on Economic Reparations in Argentina". *International Perspectives in Psychology* 4, n°4 (2015): 223–38.
- Assemblée générale des Nations Unies. "Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation. Résolution 60/147 de l'Assemblée générale du 16 décembre 2005", 2005.
- Uprimny Yepes, Rodrigo. "Transformative Reparations of Massive Gross Human Rights Violations: Between Corrective and Distributive Justice". *Netherlands Quarterly of Human Rights* 27, n°4 (2009): 625–247.
- Waardt, Mijke De. "Are Peruvian Victims Being Mocked?: Politicization of Victimhood and Victims' Motivations for Reparations". *Human Rights Quarterly* 35, n°4 (2013): 830–49.
- Weber, Sanne. "Trapped between Promise and Reality in Colombia's Victims' Law: Reflections on Reparations, Development and Social Justice". *Bulletin of Latin American Research* 39, n°1 (2020): 5–21.

Annexe I: Liste des organisations consultées

Nous tenons à remercier les organisations de survivant-es pour leur participation à cette étude :

- Asociación Movimiento Nacional de Víctimas del Conflicto Armado Interno (Guatemala)
- CONAVIGUA (Guatemala)
- ASOQ'ANIL (Guatemala)
- Proyecto Vos - Voices of Survivors (Argentine)
- Abuelas de Plaza de Mayo, filiale Mar del Plata (Argentine)
- Asociación de Víctimas Renacer Siglo XXI (Colombie)
- Red de Derechos Humanos Francisco Javier Ocampo Cepeda/MOVICE (Colombie)
- Consejo Comunitario Cuenca del Río Cauca y Micro Cuencas Teta Mazamorrero (Colombie)
- Association Relais Prison-Société (Maroc)
- Association pour la justice et la réhabilitation (Tunisie)
- Association Al Karama: La voix des victimes (Tunisie)
- Initiative des personnes vulnérables et des femmes en action pour le développement intégral - IPVFAD (RDC)
- Coalition Congolaise Pour la Justice Transitionnelle – CCJT (RDC)
- Khulumani Support Group (Afrique du Sud)
- Comité des parents des personnes enlevées ou disparues au Liban (Liban)
- Ta'afi (Syrie)
- Caesar Families Association (Syrie)
- Network of Families of the Disappeared - NEFAD (Népal)
- Conflict-Affected Women's Network (Népal)
- Nous tenons également à remercier une avocate népalaise spécialisée dans les droits humains qui a été consultée dans le cadre de cette étude sous le couvert de l'anonymat, ainsi qu'une personne travaillant dans le domaine des droits humains au niveau international pour ses conseils informels.

